29e ANNÉE — 1880

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE

N° 1. 15 Janvier 1880



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1880

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXIX

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DE SEINE, 33

—

1880



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE.

Le dimanche 2 novembre 1879, un événement digne de mémoire s'est accompli au palais de Versailles. En attendant l'érection d'un temple nouveau, le culte réformé a été célébré dans une salle voisine de celle où Louis XIV rendit le dernier soupir. Ce fait, si simple en lui-même, n'en a pas moins sa signification. « Ce n'était pas, écrit un témoin, sans légitime fierté que nous passions, pour nous rendre à la fête de la Réformation, devant la gigantesque statue de bronze du roi Louis, qui étend sa main comme pour défendre l'entrée de son palais aux idées modernes et à l'hérésie. Et quand nous entendions lire la Bible et la liturgie huguenote dans cet édifice où Mme de Maintenon avait fait signer, au-dessus de nous, à Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes, il y a de cela près de deux cents ans, nous étions vivement émus et nous bénissions Dieu du fond du cœur[1]. » Joie bien légitime chez les descendants des proscrits dont l'exil, le gibet, les galères résument la tragique histoire ! Sublime revanche du progrès contre l'intolérance divinisée qui trouve un dernier écho dans le Syllabus !

N'est-ce pas aussi un signe des temps que ce langage d'un ministre d'Etat saluant, dans une solennité récente, le protestantisme « comme une puissance amie », et y reconnaissant

1. *Journal du Protestantisme français*, du 8 novembre 1879. L'auteur de cet intéressant article oublie seulement que l'édit de révocation (octobre 1685) est daté de Fontainebleau et non de Versailles.

« la première forme de la liberté[1] » dans la société moderne? Seulement notre Évangile est celui de Jésus-Christ, et seul il possède le secret de cet affranchissement spirituel sans lequel il n'est pas de liberté digne de ce nom. Nous n'en saluons pas moins avec bonheur ce souffle nouveau qui s'élève sur notre patrie, et qui ouvre de larges horizons aux messagers de la bonne nouvelle accueillis comme des libérateurs sur tant de points de notre territoire. L'histoire a son rôle dans cette évangélique mission qui rappelle les mouvements précurseurs du XVI[e] siècle, et le protestantisme français avec ses héros, ses martyrs, ses glorieux forçats, est une école de régénération morale dont les leçons n'ont rien perdu de leur à-propos. Trop longtemps l'ignorance et la calomnie ont défiguré ces purs exemples. C'est à nous de les faire revivre par une étude attentive pour en propager la sainte contagion.

Un mot de remerciement aux amis qui l'ont compris et qui, par la voix de M. le pasteur Recolin, ont si chaleureusement recommandé notre œuvre historique aux pieuses libéralités des Églises représentées dans le synode officieux de Paris. C'est le privilège d'une Société telle que la nôtre de rallier en un faisceau fraternel toutes les sympathies, parce qu'elle évoque des souvenirs qui sont le patrimoine et l'honneur de tous les membres de la famille protestante.

J. B.

P. S. Le *Bulletin* publiera dans ses prochains numéros des études sur la *Réduction de Lyon sous l'Évangile* (1561-1563), sur le *Protestantisme à Aigues-Mortes*, sur le *procès de Pierre Carnesecchi*, un des martyrs de la Réforme en Italie, etc....; comme documents des *Lettres du baron de Salgas*, forçat des galères royales, ainsi que de nombreuses pièces inédites relatives aux Églises du désert.

1. Discours de M. le ministre de l'instruction publique à l'inauguration des nouveaux bâtiments de la faculté de théologie protestante de Paris, le 7 novembre 1879. Brochure in-8°. Librairie Sandoz et Fischbacher (p. 6).

ÉTUDES HISTORIQUES

DISGRACE DE M. ET DE Mme DE PONS

A LA COUR DE FERRARE

1544-1545[1]

L'année qui suivit la visite du pape Paul III et la dispersion des protestants italiens terrorisés par le saint-office, vit recommencer les épreuves de la duchesse de Ferrare, atteinte dans ses croyances les plus intimes et dans ses affections les plus chères. Le 20 mars 1536 demeurait pour elle une date néfaste, car elle avait dû se séparer en ce jour de l'ancienne gouvernante qu'elle vénérait comme une mère. Mais en perdant Mme de Soubise elle gardait Mme de Pons, et trouvait une consolation dans la douce intimité d'une personne ornée des talents les plus distingués, des qualités les plus aimables, dont les enfants grandissaient confondus en quelque sorte avec les siens. Ce calme ne fut pas de longue durée. Hercule II gardait au fond du cœur ses vieilles préventions contre la cour française de sa femme. Il n'avait pas moins fallu que la volonté plusieurs fois exprimée de François Ier pour préserver Anne de Pons d'une disgrace pareille à celle qui avait frappé sa mère. Mme de Soubise rentrant en France après huit ans de fidèles services rendus à Renée, avait reçu des membres de la famille royale l'accueil le plus flatteur. Dans les fréquents entretiens qui marquèrent son séjour à Lyon, à Saint-Germain, à Fontainebleau, elle dut répondre à bien des questions, et dévoiler bien des particularités d'une cour dont elle avait appris, à ses

1. Voir *Une mission d'Antoine de Pons à la cour de France* en 1539 (*Bull.*, t. XXVI, p. 2.) Le titre de cette seconde étude est déjà une rectification des erreurs chronologiques commises par divers historiens et auxquelles n'a pas échappé le savant auteur de *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 212, 217.

dépens, à pénétrer tous les mystères. Elle s'exprima sévèrement sur la société ferraraise[1], et ne ménagea pas le duc lui-même, qui, sans offrir à ses sujets des scandales pareils à ceux qu'étalaient tant de princes contemporains, ne se piquait nullement de fidélité conjugale. La discrétion n'est point une vertu des cours. Grande fut l'irritation d'Hercule II en recevant de son ministre en France, Girolamo Feruffini, la communication suivante :

« Corbeil, 13 août 1537.

» Quant à ce que Votre Excellence désire savoir relativement aux pratiques de Mme de Soubise, je dirai en peu de mots ce qui en est. A ce que l'on m'assure, cette dame a persuadé aux demoiselles de la cour que V. E. ne vit pas avec madame la duchesse, parce qu'elle est amoureuse de la comtesse ***, et qu'elle feint souvent d'être malade pour cacher son jeu. Il y a quelques jours, me trouvant seul un soir avec cinq ou six de ces demoiselles de haut rang, parmi lesquelles était Mlle de Givry, nièce du roi, et fiancée au prince de la Roche-sur-Yon, laquelle est fort de mes amies, je ne sais comment elle vint à parler de la Noyant (c'est ainsi qu'on l'appelle) comme de la plus triste personne qui fût au monde, ne s'exprimant d'ailleurs qu'avec respect sur le compte de Votre Altesse. C'est, dit-elle, l'usage des hommes de courtiser les dames ; mais il faut être une bien misérable créature pour faire un si grand tort à madame la duchesse, surtout quand on est Française. Je répondis comme je le devais, que c'était là une pure calomnie. Mais ces demoiselles m'assaillirent toutes ensemble comme des pies, disant, l'une qu'elle mettrait en pièces ladite Noyant, l'autre qu'elle la brûlerait à petit feu, si elle la tenait entre les mains, en sorte que je battis en retraite, craignant d'éprouver le même sort[2]. » Feruffini ajoutait que dans le cercle de la

1. « Parea che parlasse di cose abominevoli, con darle nota che vi siano male persone, etc... » Lettere di Girolamo Feruffini oratore ducale in Francia (26 avril 1536). Archives d'Este. Communications de M. Ch. Foucard.

2. « Di maniera che hebbi paura che a me non facessero quello che a lei dicevano di far. » Lettere di Girolamo Feruffini. Archives d'Este.

reine de Navarre, on parlait peu avantageusement du duc, à cause des rapports de Mme de Soubise et de quelques luthériens récemment incarcérés à Ferrare; il désignait tout particulièrement Clément Marot, devenu, depuis son retour, valet de chambre du roi[1].

En dépit des dénégations de Feruffini, cette lettre projette une triste clarté sur l'intérieur de la duchesse de Ferrare, et nous laisse entrevoir une épreuve de plus dans une vie déjà troublée par les discords religieux. Moins rigide dans ses mœurs que dans ses croyances, ainsi que beaucoup de princes de son temps, Hercule II associait aux minutieuses pratiques de la foi catholique dont il fut toujours zélé observateur, une conduite peu conforme à ses prescriptions morales. Les princes qui l'avaient précédé sur le trône ne lui avaient pas donné l'exemple de l'austérité. Il avait du sang de Borgia dans les veines, et sans afficher le désordre, il ne s'interdisait pas les distractions. A une époque voisine de celle où Mme de Soubise quitta Ferrare, on voit inscrit parmi les officiers de la duchesse, aux gages de 300 livres, un gentilhomme nommé Jacques de Gébert, sieur de Noyant[2]. Qu'était-il par rapport à la mystérieuse comtesse en butte aux ardentes récriminations des demoiselles d'honneur de la reine Eléonore, témoin elle-même de bien autres scandales qui avaient abrégé les jours de Claude, sœur de Renée? Il y a là une obscurité qu'on ne peut dissiper entièrement. Mais elle semble peu favorable au duc de Ferrare. La voix publique lui attribuait plusieurs enfants naturels, légitimés plus tard[3]. Uni par les calculs de la politique à une princesse dont la distinction toute morale ne répondait qu'imparfaitement à ses goûts, il n'était point un mari exemplaire, et peut-être trouvait-il dans l'orthodoxie si correcte de sa

1. « Uno di essi è valetto di camera del Rè. » *Ibidem*.
2. Livre de comptes de Mme la duchesse de Ferrare. Année 1539-1540.
3. « Legitimazione ottenuta da Ercole II per un suo figlio nominato Lodovico avuto da donne conjugate. » 1547. Vingt ans après la mort d'Hercule II, C[illegible] Trotti était considéré comme son fils (msc. divers). On retrouve l'écho de ces bruits dans *le Livre des marchands* de Régnier de La Planche 1.

croyance une excuse aux faiblesses qui en montraient l'inanité.

Doit-on s'étonner que des écarts appréciés avec indulgence par la société ferraraise, aient trouvé des juges plus rigoureux dans la petite cour française animée du rigide esprit de la Réforme? Le tort de Mme de Soubise, le vrai motif de sa disgrâce, fut moins l'orgueil que lui reprochaient les courtisans que l'austérité qui ne transige point avec le mal. Les torts de la mère furent ceux de la fille, incapable comme elle des molles complaisances et des muettes complicités que réclament les cours. Pour Anne de Parthenay comme pour Antoine de Pons, la faveur eût été payée trop cher à ce prix. Mais la vertu a aussi ses écueils. Peut-être ne surent-ils pas se préserver de ce penchant à la critique que les princes considèrent comme la plus impardonnable des atteintes à leur autorité.

S'il faut en croire quelques historiens[1], le rigorisme parfois excessif de M. et de Mme de Pons ne fut pas le seul grief du duc contre leur personne. D'une antique noblesse, descendant de barons du Poitou qui avaient accompagné saint Louis à la croisade, allié de plus par sa femme aux Parthenay-Lusignan qui se vantaient d'avoir donné des rois à Jérusalem et à l'île de Chypre, Antoine de Pons se croyait d'aussi bonne maison que les descendants d'Azzo d'Este. Il eut tort de le dire tout haut dans le palais du prince dont il était le serviteur[2]. Toutefois un incident plus grave, se rattachant aux mystérieuses circonstances indiquées plus haut, et révélé par d'intimes documents pour la première fois mis au jour ici, semble avoir déterminé sa disgrâce.

La duchesse avait pour aumônier ce François Richardot, sieur de la Bertaudière, dont on a vu le portrait si sévèrement tracé par Calvin[3]. S'il est vrai que ce personnage n'eut de

1. Le président Pierre de La Place : *Commentaires de l'estat de la religion et de la République*, f° 59, et Bayle, *Dictionnaire*, art. *Partenay*.

2. Voici comment s'exprime de La Place « : Si le roi François jugea qu'à bon titre M. de Pons avoit été chassé de Ferrare pour ce qu'il se disoit d'aussi bonne maison que ceux d'Este, etc.... » La suite de ce récit montrera que l'expulsion de la famille de Pons eut d'autres causes ignorées jusqu'ici des historiens.

3. *Lettres françaises*, t. I, p. 46, 47. « De cest homme cy j'ay congneu par longue expérience que tant peu que Dieu luy a donné d'intelligence de son

mobile que l'intérêt, jouant tantôt un rôle, tantôt un autre, selon le goût des princes dont il voulait capter la faveur, il commit une de ces maladresses, rares chez ses pareils, qui font perdre en un jour le fruit de longs artifices. C'était déjà une tâche assez difficile de vouloir nager entre deux eaux, dans ce siècle d'âpres convictions, et garder un parfait équilibre entre les deux croyances qui se disputaient l'empire des âmes. Tout en entretenant une correspondance avec Calvin dont l'œil clairvoyant avait percé à jour ses finesses, Richardot avait su persuader au duc la parfaite orthodoxie de ses sentiments; tour à tour catholique ou réformé, selon le vent qui enflait ses voiles, et attentif à éviter les écueils sur une mer féconde en naufrages. Comment dérogea-t-il à ses habitudes de prudence, pour répéter un mot, échappé, disait-il, à Mme de Pons, dans les effusions du foyer domestique? On a peine à se l'expliquer, tout en voyant se dérouler les suites d'une indiscrétion qui attira sur l'aumônier de la duchesse et sur ses plus fidèles serviteurs le plus terrible des orages.

Au mois d'août 1544 le bruit se répandit tout à coup que Richardot avait été arrêté par ordre du duc, et, après plusieurs interrogatoires, conduit sous bonne garde à la citadelle de Rubiera où il était détenu dans le secret le plus rigoureux. Quel était son crime? On trouve une réponse à cette question dans la déclaration suivante, signée de sa main, et adressée au duc : « — Moi, François Richardot, prêtre, je confesse et confirme ce que j'ai déjà dit, à savoir qu'ayant demandé à M. et à Mme de Pons s'il était vrai que Votre Excellence paraît plus gaie lorsque madame la duchesse est malade, et plus triste quand elle est mieux portante, madame de Pons a répondu : *C'est la vérité* [1]! »

Grande fut la colère du duc à l'ouïe d'un mot qui trahissait

Escripture, il l'a toujours faict servir à son profict, la preschant quand il voyoit estre expédient à son avarice, la renonçant quand elle luy tournoit à fascherie, etc... »

1. « Tunc mihi eamdem Dominam Pontanam respondisse esse verum. » François Richardot au duc de Ferrare. Sans date : 1544. Original. Archives d'Este.

ou calomniait ses sentiments les plus intimes, et Richardot n'en fut pas le seul objet; ses éclats atteignirent Mme de Pons désignée en ces termes dans une lettre du prince à son secrétaire :

« J'ai lu l'entretien que vous avez eu avec cette furie infernale, dont on ne pourrait dire tant de mal que je n'en pense encore davantage, ayant appris de longtemps à connaître sa maligne nature et sa perversité[1]. » Antoine de Pons n'est pas épargné dans les messages échangés au sujet de sa femme, et le ressentiment du duc remonte plus haut encore, puisqu'il ne respecte pas la duchesse : « Je me suis rendu à Belriguardo pour conférer avec Madame sur les étranges propos imputés à Mme de Pons. Elle a répondu qu'elle ne veut pas se mêler de cette affaire, le silence étant la seule réponse convenable à de tels commérages. Elle est sûre de son innocence; cela lui suffit. Mais doit-on permettre à la malignité de s'exercer impunément sur autrui ? Il faut avertir M. de Montluc, ambassadeur de France à Venise, qui ne demande qu'à intervenir. Quant à M. et à Mme de Pons, ils devront comparaître devant le conseil de justice pour répondre des odieux propos qui leur sont attribués. Si leur innocence est reconnue, ils n'ont rien à craindre, et un châtiment exemplaire atteindra les calomniateurs. Mais s'ils ne paraissent pas dans le terme de dix jours qui leur est assigné, ils seront déclarés coupables de ce dont on les accuse et traités en conséquence[2]. »

La première conclusion à tirer de ces lignes est que M. et Mme de Pons étaient éloignés de Ferrare au moment où elles furent écrites. En voyant les rigoureuses poursuites dirigées contre Richardot, avaient-ils jugé prudent de quitter la capitale du duc d'Este et de se retirer à Venise, sous la protection de l'ambassadeur de François Ier? Cette conjecture semble plausible, sans équivaloir à une certitude. En tous cas ils ne crurent

1. « Quella furia infernale della quale non sapresti dicere tanto male che non ne credessimo davantaggio, etc... » Lettere del duca a Alessandro Guarini (4 septembre 1544). Archives d'Este.

2. « Ma passato il termine, senza che siano comparsi, li riconoscerà colpevoli di ciò che ne sono accusati. » *Ibidem.*

point devoir déférer à la citation qui leur était adressée, et par là ils donnèrent gain de cause à leurs accusateurs. Que Mme de Pons eût ou non prononcé le mot terrible répété par Richardot, elle dédaigna de se justifier, et son attitude ne put qu'ajouter aux embarras de la duchesse ne pouvant soutenir sa plus chère dame d'honneur sans offenser mortellement son époux[1].

C'est une des fatalités de l'existence de Renée que les moindres incidents de son intérieur, grossis par de complaisants échos, devaient avoir le plus fâcheux retentissement au dehors. Dès le mois d'octobre 1544 on se préoccupe à la cour de François Ier du nouveau sujet de trouble survenu à la cour de Ferrare. Le 26 novembre la reine de Navarre s'entretient sur ce sujet avec le comte Alfonso Calcagnini. Le cardinal de Tournon se porte garant de l'innocence de M. et Mme de Pons, « les plus aimables personnes qu'il connaisse au monde. » Le duc, averti des jugements peu favorables dont il est l'objet à la cour de France, envoie un député chargé de fournir au roi et à sa sœur les explications les plus détaillées. Le 25 janvier 1545, Giulio Alvarotti rend compte en ces termes de l'audience qu'il a obtenue de la reine de Navarre :

« Le signor Sala et moi nous sommes aujourd'hui allés à la cour, et après avoir assez longtemps attendu, nous avons pu présenter nos hommages à la reine de Navarre, et lui exposer l'objet de notre mission. Sala lui a remis la lettre de V. E. qu'elle a reçue d'un air gracieux. Avant de la lire elle nous a dit que le roi n'avait pas peu à cœur l'incident de Ferrare. La parole ayant été alors prise par Sala, S. M. l'a écouté fort attentivement, puis elle a dit : J'ai peine à croire que M. et Mme de Pons aient fait une telle injure à Son Excellence, *surtout celle-ci, fille d'une mère si prudente et si sage*. Elle a ajouté qu'un de ses sujets du Béarn, récemment arrivé d'Italie, lui avait dit *que François Richardot n'avait pas même nommé*

1. Lettere di Alessandro Guarini (Venezia, 1544). Suivies de plusieurs lettres du duc en fort mauvais état. Archives d'Este.

cette dame qui du reste ne lui a jamais parlé. Sala a répondu que Richardot mandé en présence de V. E. et de Madame la duchesse, avait confessé à plusieurs reprises que Mme de Pons lui avait tenu ce propos. S. M. a dit alors : Il serait bien fâcheux que M. et Mme de Pons dussent en ce moment quitter Ferrare, car on ne manquerait pas de dire qu'ils en ont été renvoyés comme Français. Sala a répondu que si V. E. n'avait pas vu de bon œil la nation française, et n'avait eu les plus grands égards pour la volonté du roi, elle aurait dix fois chassé de sa cour M. et Mme de Pons pour leurs détestables pratiques et leurs mauvais offices auprès de S. M. Néanmoins Son Excellence les a supportés, et même aujourd'hui s'ils avaient consenti à comparaître devant son conseil pour se justifier des indignes propos qui leur sont attribués, comme signification leur en a été faite, avec un terme de dix jours, le duc n'aurait point hésité à les rétablir dans leurs dignités; mais par leur refus d'obtempérer à la citation qu'ils ont reçue, ils se sont eux-mêmes avoués coupables [1]. »

Ces explications furent, dans les premiers temps du moins, loin de satisfaire la cour de France. Elle ne fut pas seule émue de l'incident qui, répété par les mille voix de la renommée, prit les proportions d'un acte du drame religieux qui agitait alors l'Europe. On lit en effet dans une lettre de Viret à Calvin : « J'avais déjà appris par une autre voie ce que vous m'écrivez au sujet de Ferrare, à *savoir que Richardot est en prison*. Que Dieu veuille diriger par son esprit notre pieuse duchesse, de telle sorte qu'il ne lui arrive point ce qui est arrivé à tant d'autres qui, après avoir professé l'Évangile, s'en sont entièrement détournés [2] ! »

Les suppliques adressées par le prisonnier de Rubiera au duc de Ferrare nous montrent sous son vrai jour l'événement qui

1. Lettere di Giulio Alvarotti, oratore ducale in Francia (Melun, 23 janvier 1545). Archives d'Este.

2. « Scilicet Franciscum esse in vinculis, præterea nihil. Dominus suo spiritu piam principem ita dirigat ut non ei accidat quod aliis plerisque Evangelium professis a quo se penitus alienarunt. » Viretus Calvino (1544). Ms. de Genève.

préoccupait si vivement les esprits à Genève et à la cour de François Ier : « Prince très clément, je supplie très humblement V. E. qu'elle daigne avoir pitié de moi, dans son extrême bénignité, après les ennuis d'une captivité si prolongée, *considérant que toute faute commise sans intention de faire le mal est digne de miséricorde.* Je prends Dieu à témoin que, dans toute cette affaire, il n'y a eu de ma part aucune intention maligne, et que je n'ai voulu, par un acte ou un propos blâmable, faire tort à V. E. Si j'ai péché volontairement, que l'on me traite en conséquence. Si j'ai voulu au contraire remplir mon office, sans offenser personne, je prie Dieu, notre juge à tous, de plaider lui-même ma cause dans le cœur de Votre Altesse. Appuyé sur le témoignage de ma conscience et de mon propre dénonciateur, je suis prêt à répondre.

» Que le Dieu tout-puissant répande ses grâces sur votre personne souveraine, et lui accorde avec plénitude, prospérité, gloire, puissance.

» De la citadelle de Rubiera, ce 16 mars 1545.

» De V. E.

» Le serviteur très abject et très dévoué,

» François Richardot, prisonnier [1].

Cette première requête n'ayant pas été favorablement accueillie, Richardot en écrit une seconde en termes non moins suppliants :

« Illustre et très excellent seigneur, prince très clément, qu'il plaise à V. E. me pardonner et m'ouvrir un refuge dans sa miséricorde. L'extrême nécessité me pousse à vous adresser cette prière, comme peut le certifier à V. E. le gouverneur de ce château à qui mon dénuement et ma misère sont assez connus, et que j'ai prié d'intercéder en ma faveur. Confiant dans la bénignité de V. E., je la supplie de me tirer de ce cachot après une

1. « Excellentiæ vestræ servus abjectissimus ac deditissimus, Franciscus Richardotus vinctus. » Original. Archives d'Este.

si longue reclusion. En mémoire de ce bienfait je passerai l
reste de mes jours à prier Dieu pour le salut et la grandeur d
la famille ducale.

» De la citadelle de Rubiera, ce 23 avril 1545.

» De V. E.

» Le très humble et très obéissant serviteur,

» François Richardot, prisonnier [1].

La plainte du prisonnier, perçant les murailles du cachot d
Rubiera, fut enfin entendue. Le duc s'adoucit; mais sa clémenc
à l'égard de l'ancien aumônier de la duchesse n'alla pas au del
d'un simple décret d'expulsion. On retrouve, dix ans plus tard
Richardot à Bruxelles, sollicitant du duc de Ferrare un certifica
d'orthodoxie qui ne lui fut pas refusé : « Quant à la détentio
dudit Richardot, elle n'a pas eu pour cause un soupçon d'hé
résie, mais certains motifs dont il est superflu de parler ici. S
ledit Richardot eût failli dans la foi, nous l'aurions sévèremen
châtié, comme c'est le devoir d'un prince chrétien [2]. » Telle fu
la dédaigneuse attestation accordée par Hercule II à l'ancie
chapelain de sa femme. Celui-ci n'était pas homme à la laisse
tomber inutile. Elle devint même pour lui le point de dépar
d'une fortune inespérée. L'ancien correspondant de Calvin, l
prisonnier de Rubiera, promu, dans les vicissitudes du siècle,
l'évêché d'Arras, prendra rang parmi les plus cruels persécu
teurs de la Réforme dans la Picardie et le Hainaut !

La sévérité déployée à l'égard de Richardot n'était pas de bo
augure pour M. et Mme de Pons qui, retirés à Venise, et refu
sant d'obéir aux impérieuses sommations du duc, virent ains
se fermer pour eux, malgré les instances de Montluc, tout

1. « Ego quoque hujus beneficii memor perpetuo pro incolumitate et incre
mento nobilissimæ ac illustrissimæ familiæ Deum opt. max. supplex rogabo
Ex arce Ruberiæ, XXIII aprilis 1545. »

2. « Anzi l'havressimo severamente castigato, come conviene a principe cris
tiano. » Réponse du duc de Ferrare à une lettre de Richardot du 6 février 1855
Archives d'Este.

perspective de retour à Ferrare. Soutenus d'abord, avec une certaine fermeté, par François Ier et sa sœur, puis abandonnés peu à peu par le monarque et son représentant à Venise, ils devaient succomber dans une lutte inégale contre un prince qui avait toujours vu de mauvais œil l'entourage étranger de sa femme, et qui n'aspirait qu'à chasser les derniers membres d'une famille détestée moins encore pour ses torts (si elle en eut !) que pour l'inflexible austérité de ses principes. C'est le mérite des courtisans de se régler avec une merveilleuse promptitude sur l'humeur des princes, et de conformer leur physionomie, leur langage à l'événement du jour. M. et Mme de Pons eurent donc le sort commun des personnes tombées en disgrâce après une longue faveur. Le nom d'Anne de Parthenay cessa d'être prononcé dans une cour dont elle avait été l'idole, et le ressentiment du duc poursuivit jusqu'au sein de la cour de France celle à qui son esprit et ses talents avaient valu les plus purs hommages des lettrés ferrarais. Dans la douloureuse retraite à laquelle le condamnaient ses infirmités, Lilio Gregorio Giraldi s'associa-t-il au déchaînement général contre la femme qu'il avait si noblement louée [1] ? C'est le privilège des deshérités du monde de résister à ses entraînements, et de protester, au moins par le silence, contre ses excommunications et ses haines.

En bannissant de son État la fille et le gendre de Mme de Soubise, le duc ne fit qu'assouvir d'anciens ressentiments, et il ne se donna pas même le mérite de conserver à leur égard cette dignité qui sied si bien aux princes. On ne s'étonne pas de voir un souverain qui, neuf ans auparavant, accusait l'intègre Mme de Soubise de voler la duchesse de Ferrare, arrêter aux portes de la ville le mobilier de M. et de Mme de Pons, sous prétexte de donner satisfaction à leurs créanciers ! Les explications données par Alvarotti a la cour de France ne durent à cet égard tromper personne.

1. Dans le second livre de son *Histoire des poètes* (*Historiæ poetarum libri decem*), qui lui est dédié. Le quatrième est dédié à Antoine de Pons. L'ouvrage parut à Bâle en 1546.

« Château-Chinon, 28 avril 1545.

» Je me suis présenté à la sérénissime reine de Navarre, et après lui avoir fait les compliments de V. A. j'ai exprimé tout le déplaisir qu'elle a ressenti de la discorde que M. et Mme de Pons ont essayé de mettre entre la reine et le duc à ce sujet. C'est une chose certaine qu'un grand nombre de créanciers, les uns Français, les autres juifs, s'étant rendus à Venise pour recouvrer ce qui leur était dû, et n'ayant pu l'obtenir, ont supplié V. A. de leur venir en aide, et que celle-ci n'ayant pas coutume de refuser justice à qui la lui demande, a fait arrêter les bagages des de Pons, qui ont été placés dans la garde-robe de Mme la duchesse, et après satisfaction donnée aux créanciers, le tout a été expédié de Ferrare, à l'instance de M. de Montluc, sans même être soumis à un droit assez élevé de cent ducats.

» La reine de Navarre a témoigné par ses paroles et son attitude le plaisir que lui causait cette communication. *Il ne peut convenir*, a-t-elle dit, à *un prince tel que le duc de Ferrare, de s'occuper de choses si basses, ni d'élever à la hauteur de ses ressentiments des personnes qui lui sont aussi inférieures que M. et Mme de Pons.* Il est vrai, ai-je répondu, que de telles gens ne sont pas dignes du courroux d'un prince tel que le mien. Mais il est quelquefois nécessaire d'infliger un châtiment, non pour grandir ceux qui l'ont encouru, mais pour intimider les méchants qui seraient tentés de dresser les cornes contre leurs seigneurs et patrons. L'ambassadeur ayant ajouté que le duc verrait dans l'accueil sévère fait à M. et Mme de Pons une juste récompense de son constant dévouement aux intérêts de Leurs Majestés, la reine a répondu : *Il vaut mieux tout laisser retomber en oubli;* mais je vous promets que M. et Mme de Pons seront reçus ici de telle sorte qu'ils s'en ressentiront toute leur vie [1]. »

De quel œil la duchesse vit-elle le départ de son ancienne

1. « Ma vi prometto che saranno così mal raccolti e riconosciuti che se ne doleranno tutta sua vita. » Lettere di Giulio Alvarotti. Archives d'Este.

dame d'honneur et la disgrâce d'une famille qu'une longue intimité lui avait rendue si chère? On le devine aisément. Ce fut une douleur de plus silencieusement acceptée. Les courtisans prirent sa résignation pour un acquiescement. Peut-être contribua-t-elle par son attitude passive à propager cette impression. On ne peut s'expliquer autrement ce passage d'une lettre d'Alvarotti au duc: « Chambrun, secrétaire de Mme la duchesse, m'a dit que S. M. et toute la cour avaient fort loué les lettres qu'il avait apportées de Son Excellence et de Madame, et qu'elles se réjouissaient infiniment de l'accord rétabli entre eux, comme l'ont témoigné la reine de Navarre, la sérénissime Dauphine, Mme Marguerite et Mme d'Etampes, lesquelles ont déclaré que si V. E. continue à vivre avec Madame dans une telle union, il n'est aucune faveur qu'elle ne puisse espérer en retour. » Dans un entretien particulier avec l'orateur ferrarais, la reine de Navarre s'est expliquée plus catégoriquement. Faisant allusion à M. et à Mme de Pons, elle a dit: *Dieu soit loué que cette mauvaise herbe soit arrachée!* Soyez sûr qu'ils ne trouveront pas ici l'accueil qu'ils attendent[1]. »

La réconciliation, plus ou moins sincère, de la duchesse de Ferrare avec son époux, ne pouvait s'accomplir qu'au prix d'un grand sacrifice. Au mois d'avril 1545, M. et Mme de Pons quittèrent Venise pour rentrer en France, sans se faire illusion sur l'accueil qui leur était réservé. Rien de plus instructif à cet égard que les lettres d'Alvarotti: « M. de Chambrun m'a dit que M. de Soubise est venu à la cour pour savoir comment y seront reçus sa sœur et son beau-frère. Mais on lui a répondu qu'ils feraient mieux de n'y pas venir, et d'aller directement à Pons pour leur contentement et leur honneur[2]. » Grâce à de secrètes influences, des messages plus rassurants leur sont sans doute adressés, car ils ne tardent pas à rejoindre la cour qui vient de

1. « Sia laudato Dio che questa mal erba si è levata! Siate sicuro che qui non troveranno ciò che pensano. » Lettre du 7 mai 1545. *Ibidem.*

2. « Ma che se ne vadano a Pons, perchè sarà meglio et più a suo honor. » Lettre du 8 mai 1545. *Ibid.*

quitter Blois pour Argentan, et voici en quels termes Alvarott rend compte de cet événement à son maître :

« Argentan, 7 juin 1545.

» M. et Mme de Pons sont arrivés, ces jours derniers, à la cour où ils ont été introduits par la reine de Navarre, le cardinal de Tournon et la duchesse d'Etampes. A ce que m'a dit M. de Lavaur, c'est cette dernière qui les a présentés à Sa Majesté, *laquelle ne leur a fait ni bon ni mauvais visage.* Mme de Pons a voulu se justifier des faits à sa charge ; mais comme elle commençait à parler, le roi lui a fait signe de se taire, et ainsi s'est terminée l'audience. M. de Lavaur ignore quels ont pu être les entretiens de ladite de Pons avec la reine de Navarre, ainsi qu'avec Mme la Dauphine, Mme d'Etampes, M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. l'amiral et le cardinal de Tournon. Mais il assure qu'elle a été fort bien reçue ainsi que son mari ; que toutefois ils ne doivent pas rester à la cour et qu'ils retourneront bientôt chez eux. Je ne sais pas davantage qui a introduit M. de Pons auprès du roi. On dit que Mme de Telligny a voulu faire entrer Mme de Pons au service de Mme la Dauphine. Mais celle-ci s'en est excusée, disant qu'elle avait déjà un trop grand train de maison, et qu'elle ne veut rien faire sans le consentement de Sa Majesté. C'est ainsi qu'elle a décliné cette charge. Du reste M. et Mme de Pons ne se plaignent pas du duc de Ferrare ; ils en parlent même très convenablement. Ils ne font entendre de plaintes que contre ceux qui les ont injustement inculpés[1]. »

Peu de jours après (13 juin 1545), Alvarotti revient encore sur ce sujet pour annoncer au duc une nouvelle qui ne peut que lui être fort agréable : « Mme de Pons a enfin pris congé du roi qui lui a accordé une grâce. Elle s'en retourne à sa maison avec

1. « Mons. e madama di Pons non lamentavansi del Duca, ma anzi ne parlavano bene, ne d'altri lagnavansi che di coloro che avevanli ingiustamente inculpati. » (Lettere di Giulio Alvarotti. Argentan, 7 juin 1545). Archives d'Este.

son mari[1]. » Mais ce départ est si peu définitif qu'on annonce, au mois de septembre, la réapparition de la fille de Mme de Soubise. L'ambassadeur ferrarais accourt aussitôt porter à la reine de Navarre les doléances de son maître troublé par ces ombres importunes. Ce n'est pas trop des déclarations les plus catégoriques de la princesse pour le rassurer. Interrogée sur les intentions du roi, elle répète à plusieurs reprises que rien n'est changé dans ses volontés : *Poinct! poinct! Giamés le roi il fera!* Telles sont les paroles prononcées par Marguerite et transmises au duc par son fidèle agent[2]. Enfin dans une lettre du 26 juin 1546 on lit ces mots significatifs : « M. et Mme de Pons semblent morts au monde, tant on en parle peu à la cour! [3] » Cette fois le duc de Ferrare dut se tenir pour satisfait. Anne de Parthenay luttait déjà contre un mal cruel qui l'enleva trois ans plus tard. La même année (1549) vit mourir, à peu de jours de distance, la mère et la fille, ignorant le sort l'une de l'autre[4]. Les larmes de Renée coulèrent sans témoins. Le ressentiment du duc était de ceux qui ne désarment pas devant la tombe!

JULES BONNET.

1. « Con mons. di Pons se ne andavano a casa loro. « *Ibidem*.
2. Lettre d'Amiens, du 4 octobre 1545. *Ibidem*.
3. « Mons. et madama de Pons parevano morti al secolo, così poco parlavasi di loro. » Lettre de Melun du 26 juin 1546. *Ibidem*.
4. *Mémoires de la vie de Jean Parthenay Larchevêque, sieur de Soubise*. Paris, 1879, p. 19.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563)

En ce mesme temps ledit sieur de Soubize feit une dépêche devers monsieur le prince de Condé et monsieur l'amiral leur faisant entendre la grande nécessité de bledz ou il estoit, et qu'il n'en auoit pour le vivre des soldatz jusques au XVe février ensuiuant. Et pour cette cause il les supplioit mander à monsieur d'Andelot, qui estoit sur le point de son retour d'Allemaigne, de luy enuoyer trois cornettes de reistres, et en ce mesme instant led. sieur de Soubize feit pareille dépêche aud. sieur d'Andelot par ung gentilhomme de Bourgongne, nommé le cappittaine Bataille, qui auoit laissé le service du sieur de Tauannes pour se rendre aud. sieur de Soubize, d'auttant qu'il estoit de la religion, et estoit un brave et vaillant soldat, et bien cognoissant tout le pays de Bourgongne, et entreprenoit d'amener les reistres que le sieur d'Andelot voudroit bailler par des lieux où l'on ne pourroit leur empécher le passaige. Et offroit led. sieur de Soubize tant à mesd. sieur le prince et admiral, que aud. sieur d'Andelot, ayant ces reistres, de se mectre à la campaigne, et aller combattre le duc de Nemours, par ce qu'il estoit à peu près aussi fort que luy de gens de pied, et n'estoit inférieur que de cavallerie.

Tous ces voiages et belles remonstrances luy feurent inutilles, car led. sieur d'Andelot monstra aud. capitaine Bataille lettres que mesd. sieurs le prince et admiral lui avoient escriptes, par lesquelles ils luy mandoient de s'en aller droict à Orléans avec toutes ses forces, pour ce que c'estoit le lieu où il falloit faire teste, et que leur délibération estoit d'aller trouver les ennemis du roy et de sa couronne pour les combattre.

1. Voir le *Bulletin* de septembre et novembre 1879, p. 396 et 498.

Quelques jours auparavant led. s^{r} de Soubize auoit faict une fonte d'artillerie de quelques canons, et grandes couleuurines sur l'espérance qu'il auoit de se mettre bientost à la campaigne pour faire ouuerture des villes et chasteaux qui pourraient tenir fort contre luy. Et pendant le temps qu'il demeura aud. Lyon, il feit trois fontes de vingt-huit pièces d'artillerie pour le roy à ses armes et deuises, et d'icelles y a quatre canons, douze grandes couleuurines, et le reste moyennes et bastardes.

Estant les affaires de Lyon en tels termes, led. sieur de Soubize, bien aise de la venue des Prouenceaulx, et bien autant marry de celle du baron des Adretz, veue qu'il y estoit venu sans autres forces, peu de jours après qu'il fut arriué, luy dict que sa venue ne luy apportoit aulcung secours, et qu'il ne lui manquoit point de cappittaines et d'assez bon nombre de soldats, mesmement ayant le secours desd. Prouenceaulx pour garder lad. ville de Lyon, et que le secours qu'il demandoit estoit d'emmener toute son infanterie, pour auec ce qu'il en pourroit mettre hors la ville, tenir la campaigne, jusques à ce qu'il eust peu tirer une bonne quantité de bled du pays de Daulphiné.

Lequel sieur des Adretz luy feit response, que ce qui ne s'étoit peu faire à la première fois, se pourroit faire à la seconde, et se resolut de passer en Daulphiné, et essayer d'amener plus grandes forces, tant de pied que de cheval. A quoy led. sieur de Soubize luy offrit de faire sortir au deuant de luy bonne trouppe de gens de pied et de cheual, pour luy faire espaule, s'il l'aduertissoit du temps de son passage. Toutesfois led. baron des Adretz se mit en chemin pour s'en reuenir à Lyon avec quatre ou cinq mil hommes de pied, et bien quatre cents cheuaulx. Et si n'aduertit point led. sieur de Soubize de son passaige comme il auoit promis; et passant près de Beaurepaire, fut encores une fois chargé de toute l'armée de monsieur de Nemours, où il eust gros combat pour quelque temps. Mais une partie des gens dud. baron, mesmement sa cauallerie, ne s'opiniastrèrent pas fort aud. combat, ains se retirèrent bien vite aud. Lyon, et cependant led. baron remit ensemble le plus de gens qu'il peust, et se retira à Crémieux où il feut mal suiuy dudit sieur de Nemours. Car s'il l'eust esté, il estoit en grand danger d'estre deffait du tout. Quoy entendant, ledit sieur de Soubize mit hors de Lyon les deux cens Suisses, qu'il auoit soubz la charge du collonnel Petter Ambiet, et deux

ou trois mil hommes de pied français avec toute sa caualleric, qui pouuoit estre de trois ou quatre cents cheuaulx au plus, pour s'aller joindre auec led. baron à Cremieu, et luy manda qu'auec toute cette armée il allast planter son camp entre Lyon et Vienne, afin que soubz sa faueur peust on retirer le plus de bled que l'on pourroit du pays de Daulphiné, ce qu'il feit et mit son camp en deux villages, l'un nommé Saint-Simphorien, et l'autre Ternay, à deux lieues près de Vienne; auquel lieu il séjourna l'espace de trois sepmaines; durant lequel séjour on mit dans Lyon ce peu de bled que l'on peust amasser. Mais cela ne respondoit pas à la despence du pain que l'on enuoyoit dud. Lyon en l'armée dud. baron des Adretz. Et fut faict en ce sejour de belles et grosses escarmouches jusques aux portes de Vienne, où estoit le duc de Nemours avec toute son armée, où il se feit de belles choses; et toujours ceulx dud. sieur de Nemours y eurent du pire. Et mourut de son côté un braue gentilhomme qui estoit guydon de sa compagnie; et de l'autre les capittaines Mouvans, Puyviau, La Nauraye et Moreau, de gens de cheual, feirent très bien, et de ceulx de pied, le sieur de Bléaucour, mestre de camp, les capittaines Milly, Payet, Antragues et aultres.

En ces entrefaictes il advint qu'un messager, que le sieur de Soubize auoit enuoyé devers monsieur l'admiral, luy portant lettres tant de lui que de monsieur le cardinal de Chastillon son frère, qui estoit pour lors en Languedoc, après auoir esté dépêché dud. sieur admiral aux responses, tant à mond. sieur cardinal que audit sieur de Soubize, au lieu de s'en reuenir à Lyon, s'en alla à Paris, trouuer monsieur le maréchal de Brissac, soubz lequel il auoit autrefois esté soldat en Piedmont, et luy porta la dépêche qu'il auoit eue dud. sieur admiral. Et pour ce que par la lettre qu'il escriuit à monsieur le cardinal son frère, il apparaissoit qu'il luy auoit faict plainte des deportemens dud. baron des Adretz, disant que c'estoit un homme insolent, qui ne vouloit croire conseil ni aduis de personne, mais faire toutes choses à sa teste, et pour cette cause il faisoit de grandes erreurs, ne voulant point secourir les principalles places, et allant faire la guerre es lieux où il n'estoit pas besoing, et semblables propos; car par la response que faisoit led. s[r] admiral là-dessus, que ce traistre mit entre les mains du maréchal de Brissac, il y auoit ces mots : Quant à ce que me mandez du baron des Adretz chacun le cognoit bien pour tel qu'il est; mais puisqu'il a si bien seruy jus-

ques icy en ceste cause, il est forcé d'endurer un peu de ses insolences, car il y auroit dangier au lieu d'insolent le faire deuenir insensé. Parquoy je suis d'advis que vous mettiez peine à l'entretenir, et d'en endurer le plus qu'il se pourra faire. Voilà la substance des propos de ladite lettre concernant ce fait.

Ledit sieur Maréchal ayant ces lettres entre les mains, dépêche incontinent en poste un gentilhomme de Daulphiné, nommé Saint-Sornin, deuers le baron des Adretz, avec charge expresse de passer premièrement vers monsieur de Nemours pour luy communiquer toutte la dépêche, affin quil advisast de mectre peyne de l'attirer de son party. Or en la lettre que ledit sieur mareschal escripuoit au sieur des Adretz, il y auoit ces mots : « Vous verrez par la lettre que monsieur l'admiral escript à son frère le cardinal, en quel compte ils vous tiennent et comme vous employez bien vos peines et les services que vous faites à ceulx à qui vous les faites. Par quoy je vous supplie d'y penser et de vous souuenir que les plus courtes folies sont les meilleures. Vous scauez que je vous ay toujours aymé. Je désire votre heur, votre bien et votre grandeur. De suiure le chemin que vous tenez, il ne vous en peult rien advenir qu'une confiscation de corps et de biens. Mais si vous voullez venir au seruice du roy, et vous joindre à monsieur de Nemours, je vous asseure de vous faire donner l'ordre, et cinquante hommes d'armes, et cent mil liures de récompense. Et si vous ne vous y voulez fier, et que vous voulussiez aller demourer hors du royaulme, je vous asseure de vous faire tenir dans Strasbourg, ou aultre ville d'Allemaigne, telle que vous la vouldrez choisir, cent mil escus contans. » Le gentilhomme qui portoit cette dépêche feit grande dilligence d'arriuer à Vienne, et communiqua, comme il luy auoit esté commandé, sadite dépêche au duc de Nemours, lequel par luy mesme escriuit au baron des Adretz, l'exhortant de prendre ce bon party qui luy estoit offert, et le priant s'il estoit possible, qu'ils pussent parler ensemble.

Le lendemain que le gentilhomme fut arriué à Ternay où estoit le baron des Adretz, le sieur de Soubize alla visiter le camp, et aussi pour conférer auec led. des Adretz, de quelque entreprinse qu'il auoit envie de faire. Mais en parlant auec luy, ils cogneut bien qu'il auoit quelque mauvaise deslibération en son entendement. Et en partant du camp pour s'en retourner à Lyon il appela quelques gentishommes de Daulphiné auxquels led. baron se fioit le plus, et leur dict

qu'il avoit cogneu en parlant à luy, qu'il y auoit du changement de volonté en son faict, et qu'ils se prinssent garde de luy, et se tinssent tousjours prests pour l'empêcher d'executer ce qu'il vouldroit, s'il auoit l'intention mauuaise ; aduertissant led. sieur de Soubize de toutes ses actions ; et il leur feroit tousjours entendre comme ils auroient à s'y gouuerner ; ce que lesd. gentilhommes luy promirent et luy tindrent bien aussy.

Estant led. sieur de Soubize retourné à Lyon et le lendemain mesmes qu'il y fut arriué, le baron des Adretz envoya deuers lui, faisant entendre que monsieur de Nemours le recerchoit de parler auec luy et luy donnoit lieu à mi-chemin de Vienne et du camp, ce que toutesfois il n'auoit voulu accorder sans en auoir son aduis et vollonté et que aultrement il ne le vouldroit faire. Ledit sr. de Soubize entendant cela, et cognoissant l'homme à quy il auoit affaire et qu'il scauoit bien que quoy qu'il luy mandast, il ne laisseroit pas d'en faire ce qu'il avoit deslibéré, luy feit response que de toute autre personne quel qu'il fut, il ne trouveroit nullement bon ce partement, et ne le consentiroit jamais ; mais quant à luy il l'estimoit si homme de bien et si grand zélateur de la religion et de la liberté du Roy et de la Royne, pour laquelle ilz combattoient, qu'il s'en remectoit en luy d'en faire comme bon luy sembleroit. Et tout ainsi que led. sieur de Soubize l'auoit pensé, il advint ; car celuy qui portoit la lettre au baron le trouva comme il alloit desjà s'aboucher avec monsieur de Nemours. Pour la sureté duquel abouchement, led. sieur duc de Nemours envoya pour hostaige au baron des Adretz, le comte de Montravel, lieutenant de la compagnie de monsieur de Savoye, et le sieur de Mandelot, lieutenant de la compagnie dud. sieur de Nemours, lesquels se vindrent consigner entre les mains des sieurs de Poncenat et de Blacons, qui commandoient en l'armée en l'absence dud. baron. Et là aduint une chose qui n'est à obmectre, c'est qu'estant plusieurs gentilshommes de l'un et l'autre party, deuisant ensemble de la mort du roy de Nauarre, Méré, dont nous avons cidessus parlé, qui estoit soldat de la compagnie des cheuaulx-legers du capitaine Puyviault, homme gaillard et récréatif, usa de ces propres mots : « Ce n'est rien d'auoir perdu le roy de Nauarre, cela ne mectra pas fin à la guerre ; mais il nous faut auoir le chien au grand collier. » Sur quoy luy fut demandé de qui il entendoit parler. C'est, dit-il, du grand Guysard, » et sur ce, leuant le bras droit, dict tout

hault : « Voilla le bras qui fera le coup. » Lesquels propos il auoit accoustumé de dire publiquement parmi ses compaignons plus de trois mois auparavant.

Le lendemain dudit abouchement led. baron des Adretz vint trouver led. sieur de Soubize à Lyon et luy dict qu'il luy estoit venu rendre compte de tout ce qu'il auoit fait, et pour commencement luy proposa ce que luy mesme lui auoit dit, que sa demeure au lieu où il estoit serait dorénauant inutile, veu meme qu'il n'auoit moyen d'offenser les ennemys qui se tenoient tous enfermés entre les murailles de Vienne, et d'autre part qu'il ne se pouuoit plus tirer de bledz du costé de Daulphiné; et que pour cette cause obéissant à sa volonté, et aussi pour ce qu'il ne pouuoit plus tenir ses soldats de Daulphiné, qui tous se débandoient pour s'en aller en leurs maisons, il auoit tramé auecque monsieur de Nemours une suspension d'armes de quinze jours par tout le pays de Daulphiné, luy laissant toutesfois lieu d'y entrer pour Lyon et tout le pays de Lyonnais, si bon lui sembloit.

A quoy led. sieur de Soubize luy feit response que veu qu'il n'auoit plus de besoing de son secours pour tenir vivres du costé de Daulphiné, et qu'il ne pouvoit plus trier ses soldats selon qu'il disoit, il ne pouuoit trouuer mauuais la suspension d'armes par luy accordée auec monsieur de Nemours, affin de faire plus seurement retirer ses soldats sans les mectre en un tel hazard que celuy qu'ils auoient trouué en venant; mais quant à luy, d'entrer en lad. suspension d'armes pour Lyon et le pays de Lyonnais, il ne le voulait point faire. Car quant aud. pays de Lyonnais, monsieur de Nemours qui tenoit la compaigne en estoit plus maistre que luy. Et quant à la ville de Lyon ladite suspension d'armes luy seroit inutile, pour ce qu'il s'asseuroit bien avec l'aide de Dieu, de la garder bien contre les forces de monsieur de Nemours, et de plus grandes beaucoup, quand elles y seroient. Et fault notter que led. sieur de Soubize reffusa plus que pour nulle aultre chose, d'entrer en cette suspension d'armes pour ce qu'il estoit prest d'executer une belle entreprise qu'il auoit en main, laquelle il auoit déclarée aud. baron deux ou trois jours auparauant que les lettres de monsieur le maréchal de Brissac luy vinssent, qui feurent cause de la réuolte, lequel despuis la descouurit à monsieur de Nemours, passant par Vienne, qui en empêcha l'exécution.

Le jour ensuiuant, led. sieur des Adretz licencia tous ses gens et se mit par eau pour s'en aller à Vienne, où il séjourna un jour ou enuiron auec monsieur de Nemours. Et là complottèrent ensemble ce qu'ils auoient affaire pour luy mectre le Daulphiné entre ses mains, et de là s'en aller, led. baron à Romans et à Valence où il feit assembler les états de Daulphiné pour y aduiser aux nécessités et calamités du pays prouenues à cause de la longue guerre, leur proposant qu'il seroit bon d'y aduiser pour y mectre une fin; et de loing esssayoit de les induire à se mectre entre les mains de monsieur de Nemours, qui estoit un bon prince, et qui n'estoit point cruel ny ennemy de la religion. Les gentilhommes auxquels le sieur de Soubize auoit commandé d'auoir l'œil sur luy, en feirent fort bien leur debuoir, car ils ne l'abandonnèrent jamais, et considéroient soigneusement ses actions, desquelles ils donnoient souvent aduertissement à M. le cardinal de Chastillon, à monsieur de Crussol et aud. sieur de Soubize; lequel aussy de sa part ne feit faulte d'en advertir monsieur le Prince, qui pour destourner led. baron des Adretz de sa mauuaise volonté, lui escripvit une lettre, de laquelle la teneur ensuit :

« Monsieur des Adretz, les bons exploits esquels il a pleu à Dieu singulièrement vous assister, depuis que la violence des ennemys de Dieu et du roy nous a contraincts de prendre les armes, m'ont donné tel contentement, que j'ai toujours désiré grandement de vous veoir près de moy pour en estre soulagé. Mais le cours des affaires de par de là a toujours été tel jusques à maintenant, qu'en ayant esgard à iceux plus qu'au demeurant, j'ai esté content de vous laisser poursuiure les effects esquels on a cogneu manifestement que Dieu vous appeloit, et pour ceste cause ay-je trouvé bon, qu'au lieu de vous veoir enclos en une ville, vous eussiez moien de vous opposer en personne à tous les dessaings des ennemys; et cest advis me plaist maintenant d'aultant plus, que j'en vois une si bonne issue. Mais maintenant puisque, grâce à Dieu, les forces qui restent par de là ne sont grandement à craindre, et de notre part la campaigne nous demeure, de sorte qu'il ne reste qu'à poursuivre vivement nos ennemis principaulx, en quoy j'ai grand besoin de tels personnaiges que vous, je vous ay, despuis peu de jours, prié par la dépêche que vous pourrez auoir veue, comme encore je vous prie, aultant que l'amitié que je vous porte le requiert, qu'en ayant esgard à ce que le

principal des forces ennemyes est par deça, et par conséquent que c'est en ce lieu, à ce coup, que tous vrays et fidèles seruiteurs de Dieu et du Roy me doibvent accompagner, pour le rang et degré auquel il a pleu à Dieu m'appeler en ce royaume, vous me veniez trouuer le plus promptement et avec plus de forces que vous pourrez ; vous asseurant, monsieur des Adretz, que vous y serez aussi bien venu que vos bons offices le méritent, et que vous y trouuerez une si belle et bonne compagnie que vous y recepvrez plaisir et honneur; dont je vous puis, grâces à Dieu, d'aultant plus asseurer, que Dieu me donne plus de moyens que jamais de recognoistre les mérites des bons seruiteurs de Dieu et du Roy, au nombre desquels je vous ai toujours tenu et tiendray de plus en plus, comme j'espère.

» Au reste, quant aux nouvelles de deçà, monsieur de Soubize ne faudra à vous communiquer comme je luy ai escript un vray discours de tous les moyens que nos ennemys ont tenu pour me destourner de mon entreprinse, ce que je désire estre entendu et cogneu de tout le monde, affin de coupper chemin à tant et si divers bruits qu'ils n'ont point de honte de semer, disant d'ung costé que j'ay refusé toutes honnestes conditions de paix, et d'aultre part faisant courir les nouuelles de la paix accordée, le tout à leur manière accoustumée, affin de dissiper nos forces. Mais oultre cela je ne veulx faillir à vous aduertir que nosdits ennemys, plutost subtils que forts, attiltrent des gouuerneurs de province, qui font au pauure peuple tous les offres que l'on saurait souhaiter, affin de surprendre en un coup tous ceulx qu'ils scauent estre de quelque conduite, scachant que puis après ils auront bon marché du demourant. C'est un traict duquel il fault que chacun (qui aura sa vie et son honneur en réputation) se garde soigneusement et vous entre aultres d'aultant que vous estes plus recherché par eulx, comme celuy qui les auez fort bien empêchés en leur mauuaise vollonté. Et sur ce point je ne vous tairay que le maréchal de Brissac s'est vanté jusques là de dire que monsieur de Nemours auoit gagné sur vous par les moyens qu'ils ont accoustumé d'user; de quoy j'espère toutesfois que Dieu vous gardera et nous aussi. Car oultre ce que les actions de tels personnages monstrent que jamais ne seront assouvis qu'ils n'aient entièrement exterminé tout ce royaume, auec la gloire de Dieu, il faut bien notter un point, que vous trouuerez à la fin dud. discours et qui despuis m'a esté aduoué par la royne mesme, c'est assauoir que les

dessus dits, par la providence de Dieu, se sont descouuerts tels qu'ils sont à ce dernier abouchement, jusques à la forcer de promectre qu'il ne nous seroit rien tenu de ce qui nous seroit accordé; par quoy s'il y auoit homme qui désormais fust attrappé par telles vaines promesses, il ne seroit nullement excusable, joinct qu'en une querelle commune à tout le royaulme, ceux-là feroient grand tort aux autres qui chercheroient leur particulier, et se tromperoient eulx mesmes, en cuidant auoir quelque meilleur traitement que les aultres en général. Je m'asseure de vous que vous scaurez très bien prévoir ces choses, et y pourveoir, si, d'auenture tels abuseurs s'adressent par de là, comme ils ont fait ailleurs, et jusques en mon propre camp. Mais si n'ai-je voulu faillir à vous aduertir de ces choses, affin qu'en soyez mieulx asseuré, et mieulx préparé à ce que verrez estre à faire. Je remectrai le surplus de touttes nos nouuelles à vostre venue que j'attendray en fort grande déuotion priant Dieu, monsieur des Adretz, qu'il vous donne auec sa très saincte grâce, ce que désirez. Escript au camp de Neron, ce 19e jour de novembre 1562. »

Et voyant led. duc de Nemours le temps qui estoit accordé entre luy et le baron des Adretz pour mettre à exécution la promesse qu'il luy auoit faicte de luy mectre entre les mains led. Romans et Valence, et tout le reste du pays de Daulphiné, il deslogea de St-Genis, et marcha avec son armée jusques à Villefranche où il feit quelque séjour, et enuoya dans le pays de Dombes mectre des garnisons par toutes les villes et chasteaux dudit pays, et mesmement au lieu de Tréuolz, où il mit trois cents hommes de pied et enuiron quatre-vingts chevaux, qui molestèrent grandement ceulx de Lyon, pour ce qu'il ne pouvoit sortir homme par la porte St-Sébastien, qui ne fust mort ou pris et rançonné bien cruellement, ayant tout le pays de Sauoye à commandement, quoy que le duc eust accordé neutralité.

(*A suivre.*)

LES DRAGONS MISSIONNAIRES

FRAGMENT DES MÉMOIRES DE JEANNE TERRASSON[1]

Dans l'année 1685, au mois de septembre, un jour de dimanche, les papistes firent venir un régiment de soldats dans Die en Dauphiné, lieu de ma naissance et de ma demeure[2]. Ce fut par ce moyen que l'on contraignit les gens de notre religion, par toutes sortes de voies étranges, petits et grands, riches et pauvres, à renoncer à la vérité du saint Évangile et à embrasser l'erreur et le mensonge de la papauté. Par ces intrigues damnables, le beau jour de l'Évangile a été changé dans notre patrie, pour les pauvres fidèles, en un jour de ténèbres[3], [par le moyen] de la fausse doctrine empoisonnée d'une contagion mortelle, qui enlace l'âme dans la perdition éternelle. Aussi Dieu [les rej]ette expressément disant: En vain m'honorent-ils, [enseignant] des doctrines qui ne sont que commandemens [d'hommes]. C'est pourquoi il nous exhorte par son Esprit, en plusieurs endroits de sa sainte Parole: Départez-vous du milieu d'eux et vous en séparez, et ne touchez à chose quelconque souillée; nous assurant ensuite par ses saintes promesses: Et je vous recevrai, et vous serai pour père, et vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur tout-puissant[4]. Et en l'Apocalypse XVIII, 4: Sortez d'icelle (assavoir de la grand'Babylone), mon peuple, afin que ne soyiez participant de ses péchés et que ne receviez de ses playes.

Dans cette extrême désolation, pour échapper ce funeste malheur, les uns s'enfuioient parmi les champs, les autres dans les bois, dans les cavernes des rochers; de sorte que mon mari s'en alla avec un mien beau-frère et plusieurs de leurs amis, cherchant tout moyen de se mettre à couvert de cet orage, en attendant de savoir où tout cela aboutiroit. Car personne ne savoit à quel sens se rendre; d'autant, Éternel, que tu nous avois frappé d'étonnement de cœur, parce que nous avions violé tes saints commandemens, et il n'y avoit per-

1. Voir la préface de cet excellent ouvrage dans le *Bulletin* du 15 décembre 1879, p. 559 et suivantes.
2. L'Église de Die avait été supprimée et son temple démoli en vertu d'un arrêt du Conseil du roi rendu le 30 juillet 1685. Son dernier pasteur se nommait Thomas Gauthier. Arnaud, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, t. II, p. 319.
3. Soph. I, 15.
4. Matth. XV, 9; Cor. VI, 17, 18.

sonne qui nous donnât aucune consolation. Enfin, ma sœur, femme à ce mien susdit beau-frère, resta dans sa maison, avec trois ou quatre petits enfans, tous dans l'impuissance de pouvoir courir, et moi je restai seule dans la nôtre. Etant dans cet état lamentable, je me complaig[nois à] part moi, disant : « Aye pitié de moi, car mon [âme se] retire vers toi, et me retire sous l'ombre [de tes ailes]. Père de grâce, tien-moi sous ta protection, jusques à ce que les calamités soient passées. Je crie à toi, ô Dieu souverain, ô Dieu fort; accompli ton œuvre pour moi, envoye des Cieux et me délivre. Rens honteux ceux qui me veulent dévorer. O Dieu, envoye ta gratuité et vérité; car mon âme est parmi des lions. Plusieurs disent de mon âme : Il n'y a rien en Dieu qui tende à sa délivrance[1] ».

Dans l'amertume de mon cœur, je sortis de notre maison et m'en allai chez un monsieur qui demeuroit tout auprès, lequel étoit fort de nos amis; il avoit même été du consistoire. J'y allay donc, croyant tirer de lui quelque bon avis, pour tâcher de me garantir de la violence de nos persécuteurs, et pour savoir plus particulièrement comme iroient les affaires. « Hélas! comment devons-nous nous conduire, lui dis-je, pour ne pas blesser notre conscience! » Il étoit comme pâmé d'ennui, ne sachant que me répondre. A la fin, il me dit : « Je ne puis rien vous dire là-dessus; nous ne savons ce que nous deviendrons. » Il y avoit aussi deux demoiselles, ses filles, qui prirent la parole, disant : « Nous ne savons que faire; nous sommes allées à trois ou quatre lieuës d'ici, croyant de nous pouvoir sauver, mais il nous a été du tout impossible, et nous [nous] en sommes retournées de là; ne plus ne moins l'on nous eût arrêtées. » Ne trouvant aucune consolation chez eux, il ne me resta de voix que pour soupirer, et pour leur dire ce passage du Pseaume LXXIV :

Las! nous n'avons nul signe accoutumé
De ta faveur : Prophètes nous défaillent :
Nous n'avons nuls qui adresse nous baillent,
Quand cessera ton courroux allumé?

A même tems je sortis de leur maison, et m'en allai vers une femme qui étoit aussi de notre religion, laquelle sitôt que je l'eus abordée, se prit à me dire : « L'on va faire tout manger le bien de ceux de la religion; et vous, voulez-vous laisser manger le vôtre?

1. Cette prière est une reproduction libre des premiers versets du psaume LVII.

Pour moi, dit-elle, je ne suis pas dans le sentiment de laisser manger le mien; j'aime mieux faire comme les autres, que de souffrir les gens de guerre. » C'étoit à dire qu'elle aimoit mieux faire abjuration. Je lui répondis : « Qui voudra sauver sa vie, et pensera en avoir trouvé le moyen en renonçant à la vérité, et reniant le nom de Dieu, perdra par cela même la véritable vie, qui est le salut de son âme[1]. Si vous aviez tant soit peu à cœur votre religion, pourriez-vous entrer dans la communion d'une autre, où le grand Dieu jaloux de son honneur est provoqué à jalousie par l'idolâtrie? » Elle me répondit: « Naaman alla bien au temple des idoles après avoir été guéri de la lèpre; pourtant le prophète Elisée lui dit : Va en paix. — Hélas! à quoi pensez-vous? lui dis-je. Ce que le prophète dit à Naaman : « Va en paix », n'est pas pour approuver qu'il eût été au temple de l'idole, mais pour le congédier honnêtement, et pour lui souhaiter la bénédiction de Dieu, auquel il remettoit de l'illuminer plus avant. Et en ce que Naaman prie, disant : « Dieu me veuille pardonner, car je me suis prosterné en la maison de Rimmon », c'est que, délibérant maintenant de se joindre du tout au vrai Dieu, il demande pardon de ce qu'il avoit fait, non pas congé de ce qu'il devoit faire[2]. » Je la laissai dans cet état, ne lui osant découvrir mon cœur plus avant; car alors les fidèles pouvoient avec juste raison faire la plainte que faisoit saint Paul, qu'il étoit en péril entre faux frères.

Je rencontrai ensuite une femme à la rue, qui s'arrêta pour me parler, disant que les soldats arrivoient dans deux ou trois heures. Elle me dit aussi: « Croyez-vous qu'on vous laisse en repos, que vous n'ayiez fait abjuration? Vous ne sauriez échapper. Où irez-vous, car les papistes envoyeront les soldats par tout pour chercher ceux qui s'en sont fuïs, en quelque endroit qu'ils puissent être, de sorte qu'il est impossible qu'il puisse échapper une personne? — Il est vrai, lui répondis-je si nous n'avions point d'autre appui que nos propres forces; mais appuyons-nous uniquement sur Dieu, lequel est admirable en conseil et magnifique en moyens[3]. Il nous garantira contre tous dangers.

Attendons toujours patiemment
Le Seigneur Dieu : Soutien jusques au bout;

1. Allusion à Matth. x, 39.
2. II Rois, v, 19.
3. Esaïe xxviii, 29.

Dieu nous viendra assurer contre tout :
Attendons de Dieu l'avènement.
Soutenons contre nos contraires :
Car Dieu seul fortifie
Quiconque en lui se fie[1].

Disons en ferme foi : Je ne craindrai point plusieurs milliers de peuples, quand ils se rangeroient contre moi. Ne craignons donc point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme ; mais craignons plutôt celui qui peut détruire et l'âme et le corps en la gêne[2].

A l'instant je m'en allai dans notre maison, étant pénétrée d'une affliction extrême, non seulement de voir approcher nos adversaires, qui venoient contre nous pour combattre la vérité ; mais aussi de voir ceux-là même à qui Dieu avoit fait la grâce de naître dans son Eglise et d'y avoir été instruits si salutairement, de les voir, dis-je, abandonner si lâchement cette sainte vérité de l'Evangile au seul bruit de l'approche de l'ennemi.

Alors je m'étonnois grandement en considérant la perversité de notre nature en l'état de sa corruption : « Est-il possible, disois-je, en mêlant mes soupirs avec mes larmes, qu'il n'y ait personne qui puisse veiller une heure avec l'Eglise de Dieu, dans la nuit de son angoisse et de ses combats, non plus que les disciples de mon Sauveur ne peurent veiller en la nuit de sa profonde douleur, lors même qu'il leur déclare que son âme est saisie de tristesse jusques à la mort[3] ? O ce m'est une nuit de crainte et d'épouvantement, à la considération des étranges périls et grandes difficultés qui se présentent devant moi, sur tout quand je fais une sérieuse réflexion sur ma propre foiblesse, à laquelle si tu me laissois un seul moment, ô Dieu, je périrois infailliblement ! Mais plutôt, Seigneur, fais-moi la grâce que je sois de ces vierges sages et bien avisées qui, allant au-devant de l'époux, se trouvèrent bien fournies de l'huile de la vraie foi, afin qu'au dernier soupir cette huile sacrée se trouve dans ma lampe ! Je te prie derechef, mon unique Médiateur, de m'octroyer que je fasse un trésor d'un bon fondement pour ces mauvais jours auxquels nous sommes parvenus, un trésor, dis-je, de toutes les vertus chrétiennes, principalement de foi, d'espérance et de charité. Père de miséricorde, Dieu de toute consolation, revêts-moi de ton Esprit de lumière, de

1. Ps. XXVII et XXXI.
2. Ps. III, 7 ; Matth. X, 28.
3. Matth. XXVI, 38-40.

force et de sainteté, qui témoigne à mon esprit que je suis de tes enfans! Car, quand je regarde du côté de la chair et du monde, je m'y trouve de toutes parts destituée de tout secours humain, et je n'aperçois rien sur la terre qui me puisse consoler. O Dieu, je ne sai que faire, mais mes yeux sont sur toi. Puisque je sais que si tôt que, par l'opération intérieure de ton divin Esprit, tu agis en moi en formant en mon cœur l'obéissance deuë à ta sainte volonté, et que tu m'ouvres les yeux de la foi, alors je relève mon courage abattu, par des prières ardentes; et je repousse courageusement la chair, le monde et ma propre foiblesse, qui troubloient par ci-devant la confiance que tu m'as donnée en tes saintes promesse; et [je] crie avec Asa, à toi, Eternel mon Dieu, et je dis en ferme assurance[1] : Eternel, ce ne t'est pas plus [difficile] d'aider à celui qui n'a point de force, qu'à celui qui est en grand nombre. Aide-moi, Eternel mon Dieu, car je m'appuye uniquement sur toi. Fais que je résiste et que je parle toujours en ton nom à cette multitude de gens malins d'autant plus effroyable qu'elle en veut principalement à l'âme de tes pauvres fidèles, et qui arrive en peu de momens, pour agir contre ton Eglise, et par conséquent contre moi, puis, Seigneur, que tu m'as fait cette grâce inestimable d'être de ses membres. Tu es l'Eternel notre Dieu. Que l'homme mortel n'ait point de force contre toi, et qu'il ne prévale point contre ton peuple, parce que tu répules fait à toi-même tout le mal qu'on fait aux tiens.

Fais-moi sentir l'effet de ta merci,
Me préservant des dangers de ce monde,
D'autant, Seigneur, que l'as promis ainsi :
A celle fin qu'au pervers je réponde,
Duquel je suis blâmé et détesté,
Parce que sur ton dire je me fonde.

Fai que toujours ta pure vérité
Soit en ma bouche et pour jamais s'y tienne:
Car à tes droits je me suis arrêté.
Et ne sera jamais que ne maintienne
Ta sainte loi, et que de mon pouvoir
Tant que vivrai ne la garde et soutienne[2].

Cependant que j'adressois mes vœux et mes requêtes à Dieu et que je pleurois amèrement et soupirois profondément pour la frois-

1. II Chron. XIV, 11.
2. Ps. CXIX.

sure de l'Eglise que je voyois toute présente, les deux ou trois heures que je viens de parler s'étoient écoulées. Après quoi voici arriver un régiment de soldats à Dye, dans l'année que j'ai déjà marqué de 1685, au mois de septembre, un dimanche sur le soir. On fit tous les logemens sur ceux de notre religion, de sorte que l'on en logea dix dans notre maison, dans laquelle j'étois restée seule: mais un oncle à mon mari, âgé d'environ soixante ans, vint de chez lui pour me tenir compagnie; lequel n'avoit pas eu le courage de s'enfuïr. L'entrée que firent ces soldats inhumains, ce fut d'outrager ce bon homme, lui disant: « Es-tu l'hôte, méchant hérétique? Pourquoi souffres-tu le logement? que ne te rends-tu de la bonne religion, et que fais-tu ici? » Mais quoi qu'il fût plus accablé par leurs menaces et par la crainte du mauvais traitement de ces furieux, que par les incommodités de la vieillesse, il leur répondit: « Je suis ici pour témoigner la vérité que Dieu m'a enseignée dans sa sainte Parole; je le prie qu'il me fasse cette grâce jusques au dernier soupir de ma vie. »

Mais leurs menaces allant toujours en augmentant, il fut si fort effrayé qu'il chercha tout moyen d'échapper de leurs mains, et se retira derechef dans sa maison, qui est à Romayer, une lieuë de Dye, croyant être exemt de la violence de nos persécuteurs. Mais, hélas! dans peu de jours il y fut enlacé derechef avec tous les habitans qui sont dans ce vallon, là où il y a trois ou quatre hameaux qui faisoient profession de la religion, à la réserve de quelques familles[1]; de sorte qu'il fut contraint avec ces bonnes gens d'avouër une abjuration, par la crainte et par la violence d'un détachement de soldats, qu'on y avoit envoyé de ceux qni étoient à Dye.

Après quoi je me trouvai toute seule entre les mains de ces dix harpies de Satan, je ne les peux nommer autrement, puisqu'ils tâchoient d'arracher mon âme à Jésus-Christ. Je vis venir ensuite un capitaine ou lieutenant de leur régiment, je ne sais ce qu'il étoit des deux, pour savoir à quoi je me voulois déterminer. Il me dit avec assez de modération: « Il faut obéïr au roi et se rendre de la bonne religion. » Et que si je n'obéissois pas, il alloit faire vendre nos biens aux soldats jusques à ce qu'ils l'eussent tout mangé; que si je l'en voulois croire, il ne m'en coûteroit rien. Il me demanda aussi

1. Romeyer était une annexe de l'Église réformée de Die.

si j'étois seule. Je lui dis que non. Et à même tems les soldats prirent la parole et lui dirent : « Elle nous a dit qu'elle a son mari, lequel sans doute s'est allé cacher avec un vieux rêveur que nous avons trouvé ici quand nous sommes arrivés, qui nous a dit qu'il étoit son oncle, lequel nous a échappé. Ils s'en sont fuïs quelque part tous deux ; mais ils auront beau courir, nous les trouverons en quel endroit qu'ils puissent aller. » Leur dire fut vrai ; car ils ne manquèrent pas de poursuivre à outrance et d'amener ceux qui s'en étoient enfuïs, et aussi mon mari avec ceux qui s'en étoient allés chercher quelque lieu où ils pussent être à l'abri de leur injuste poursuite. Après donc une longue contestation, l'officier, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir de moi, il mit en écrit tout ce qu'il trouva de plus considérable dans notre maison, et donna charge aux soldats de le garder avec soin. Ensuite il me dit encore : « Vous ne voulez pas obéir aux ordres du roi par la douceur ; mais vous le ferez par la force. » Je lui répondis avec toute l'humilité possible : « Monsieur, tandis que le roy ne me demandera rien qui soit contre ma conscience, ni contre l'obéïssance que je dois à Dieu, je suis prête à lui obéïr ; mais si tôt que les ordres du roy m'obligeront de violer la loi [divine], dès lors je suivrai la maxime des apôtres et dirai sans crainte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Après quoi il sortit, et me laissa avec ses soldats impitoyables, lesquels se mirent en garde à l'entrée de la maison et aux portes de toutes les chambres, pour empêcher que personne ne pût entrer ni sortir que par leur permission, ni emporter aucune chose dehors. Ils me dirent aussi : « Ton mari s'est sauvé, mais tu n'échapperas pas de nos mains. » Il n'y eut sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre moi avec des menaces effroyables, croyant de m'avoir par ce moyen.

Il s'étoit déjà passé une partie de la nuit. Je ne puis exprimer dans quelle agitation je passai le reste. Je laisse cela au jugement des bonnes âmes entre les mains desquelles cet écrit pourra tomber et qui feront réflexion sur les choses qui se peuvent passer dans ces sortes d'occasions[1]. Ils recommençoient toujours, surtout en cette

1. La narratrice fait preuve ici d'une réserve et d'une modération vraiment remarquables. On ne connaît que trop les violences, les outrages, les cruautés raffinées dont, à la honte du gouvernement de Louis XIV, responsable de ces excès, les dragons se rendirent mainte et mainte fois coupables envers des victimes sans défense. Les témoignages les plus authentiques abondent à cet égard.

manière, disant : « Si tu ne te veux rendre de la bonne religion, nous t'allons jetter dans le feu. Ce ne sera pas le tout : tu seras damnée et tu brûleras encore dans les enfers. » Je leur répondis : « Ce n'est pas ainsi qu'il faut juger du salut de son prochain, et si votre religion étoit la bonne, comme vous me dites, vous n'useriez pas de violence pour amener à votre communion ceux qui n'y sont pas. Car quand Jésus-Christ envoya ses disciples pour annoncer son Evangile et pour amener les peuples à la connoissance de sa sainte volonté, il leur recommanda principalement la douceur, et ne leur fournit point d'autres armes que sa sainte et divine Parole, accompagnée de l'efficace de son Saint-Esprit : « Allez, leur dit-il, et endoctrinez toutes nations, et leur enseignez de garder tout ce que je vous ai commandé [1]. » Ce n'est pas là ce que vous faites, leur dis-je. Jésus-Christ prédit aussi à ces mêmes disciples, et en leur personne à tous les fidèles, les afflictions qui leur devoient arriver, afin qu'ils n'en fussent pas scandalisés ; sur quoy il les console en même tems et les avertit, disant : « Je vous envoye comme des brebis au milieu des loups ; même le tems vient que quiconque vous fera mourir pensera faire service à Dieu. Voici l'heure vient et est déjà venuë que vous serez épars chacun à part soi : vous pleurerez et lamenterez et le monde s'éjoüira, voire que vous serez contristés [2]. » C'est ici que Jésus-Christ nous a prédit l'état auquel vous avez réduit présentement ceux de notre religion. Voici aussi notre consolation : « Mais votre tristesse sera convertie en joie. Je vous ai dit ces choses afin que vous ayez paix en moi. Vous aurez de l'angoisse au monde, mais ayiez bon courage, j'ai vaincu le monde [3]. » Vous ne sauriez nier que ce ne soit Jésus-Christ lui-même qui parle ici à ses élus. Et si ceux qui vous envoient contre nous étoient mûs de l'Esprit de Dieu, ils ne vous commanderoient pas de nous tourmenter, comme ils le font, par toutes sortes de voies injustes et à force d'armes. Jamais ceux de notre religion n'ont fait des choses semblables. Car vous ne sauriez faire accroire que la manière de laquelle vous agissez présentement ne soit infiniment opposée à ce que Dieu nous commande. »

Ils s'élevèrent tous contre moi comme des lions, en me disant par

1. Matth. xxviii, 19.
2. Matth. x, 16 ; Jean xvi, 2, 32.
3. Jean xvi, 20, 33.

dérision : « Il n'est pas ici question de ces raisons pour prêcher; nous prêchons assez. — Il est vrai, messieurs, leur dis-je, vous prêchez, mais c'est d'une étrange manière. » Ils dirent encore qu'ils me feroient rendre malgré moi. Oyant ces paroles étonnantes et tant d'autres pleines de blasphême et d'abomination, je n'avois aucun relâche en mon corps ni en mon âme. J'étois en toutes façons affligée : combats par dehors, crainte par dedans[1]. Mais Dieu, qui console les abattus, me consola intérieurement par l'assurance de son secours, et il redoubla cette sainte assurance dans mon cœur, par le sentiment de sa grâce, de son amour, et de son infinie miséricorde envers moi; et ainsi, méditant sur sa sagesse et [sa] puissance incompréhensible, j'élevai mon cœur et mon esprit au ciel, disant, après avoir passé une nuit affreuse, étant parvenue à l'aube du jour :

« Seigneur, qui es le soleil et la lumière de mon âme, la nuit de tentation que tu m'as fait la grâce de passer sans danger, eut été pour moi une nuit éternelle si, pendant que j'ai combattu contre les ennemis jurés de ta sainte vérité, tu n'eusses veillé pour moi, et pour me garantir de tous les dangers auxquels je me trouve exposée. Tu as campé tes saints anges autour de ma persomne; ta providence m'a couvert, ton œil m'a éclairé, ton bras m'a soutenu ; tu as eu pour moi tout le soin et toute la tendresse d'un bon père. O Dieu, par l'efficace de ton Saint-Esprit, veuilles donc pendant ce jour principalement, que j'ai à combattre avec les mêmes ennemis, et pendant tout de ma vie, me donner un attachement si ferme pour tes saints et divins commandemens, qu'il n'y ait jamais rien, ni chose présente, ni chose à venir, qui me puisse séparer ni éloigner de cette sainte et céleste vocation. Je te suplie, mon Dieu, de m'otroyer et continuer toutes ces grâces, et tous les autres biens que je tiens de ta main, si tel est ton bon plaisir, afin que je l'emploie toute à ton service, à la gloire de mon Jésus, l'objet de mon amour, la couronne de toute mon espérance. »

Aprés ces heureux moments de consolation toute singulière, je répondis à mes ennemis : « Vous vous vantez absolument de me faire rendre, comme si cela étoit à votre propre puissance ; mais souvenez-vous, et j'en suis toute assurée, que vous n'aurez aucune puissance que celle qui vous sera donnée de Dieu. C'est cette foi et cette espérance qui me soutient, qu'avec l'aide de ce même Dieu, le secours

1. II Cor. VII, 5.

duquel j'implore pour ce sujet de toutes les puissances de mon âme, que vous ne viendrez pas à bout de vos desseins, quelques efforts que vous puissiez faire contre mon salut. »

Ensuite ils continuèrent leurs discours pleins d'excés, entre lesquels fut celui-ci : « Puisque nous n'avons point d'autre réponse, nous allons commencer par vendre, après nous verrons ce que nous aurons à faire. » Nous avions déjà vendangé une partie de nos raisins, et le jour auparavant que ces anges destructeurs arrivassent, nous en avions fait presser quelques charges, dont le moût n'étoit pas encore dans les tonneaux. Ils commencèrent de vendre par là ; ils tirèrent aussi le moût de la vendange qui étoit dans la cuve ; je ne sais ce qu'ils en firent, s'ils le burent ou s'ils le vendirent ; car je ne restai pas longtemps eutre leurs mains, comme je le montrerai. Au moins sai-je bien, par ce que j'en ai appris ensuite, que les raisins qui restèrent dans ladite cuve furent presque tous gâtés.

Il arriva par un effet de la providence de Dieu du tout admirable sur lequel je ne saurois assez faire de réflexion, que, dans le temps qu'ils s'occupoient à ramasser les meubles des chambres du haut de la maison, pour les aller vendre, je descendis en bas jusqu'à la porte de la ruë. Je n'y fus pas sitôt, que voici venir encore un soldat avec un second billet, lequel me dit qu'il avoit un billet pour nous de dix soldats. « Eh bien, monsieur, nous en avons déjà dix ; voilà un beau moyen pour depêcher les affaires. » Il dit aussi : « Puisque vous ne voulez pas rendre, vous en verrez bien davantage. » Il se mit à pester, et à renier et dit : « En attendant que mes camarades viennent, je veux premièrement aller voir la cave. » Je lui accordai cela fort agréablement, pour avoir le moyen de pouvoir profiter de l'occasion que Dieu avoit fait naître pour me garantir de ce danger. Ce fut alors que le grand Dieu tout puissant me fit éprouver son secours tout particulier dès les premières attaques de mes violents persécuteurs. Je lui allai querir de la chandelle et lui montrai l'entrée de la cave ; il y entra en faisant toujours les plus grandes menaces, et qu'il me feroit trouver bien des choses. Je l'écoutai en silence, en attendant qu'il fût descendu en bas des degrés ; après quoi je refermai la porte de la cave, qui ne se pouvoit pas ouvrir par dedans. Je le laissai dans cet état, et avant que les autres soldats qui étoient en haut s'en aperçussent, par la grâce de Dieu je fus loin et échappai ainsi à leurs mains. Voilà comme Dieu sait délivrer

ceux qui l'invoquent; car il n'épargne aucun bien à ceux qui cheminent en intégrité.

En suite je m'allai cacher vers de nos amis, et je vis notre maison exposée non seulement à ces vingt soldats que je viens de dire, mais encore à autres vingt que l'on y envoya le lendemain que j'en fus sortie. Ces quarante soldats, donques, firent écurie des plus bas étages; là ils mirent les chevaux, et de tout le reste de la maison, ils en firent une espèce de retrait, depuis le bas jusques en haut. Ils vendirent presque tous les meubles, hormis ceux de la cave, et après avoir exercé toute leur rage, ils sortirent de la maison, laissant les portes ouvertes, ne permettant qu'aucun les fermât, ni la nuit ni le jour. Et un de nos voisins les voulant fermer la nuit, il fut fortement menacé de la prison.

Ce ne fut pas ce funeste remuement qui fit ma plus grande peine, mais plutôt la mauvaise nouvelle que j'appris qu'on avoit envoyé des soldats par tous les endroits, pour tâcher d'amener tous ceux qui s'en étoient fuis hors de la ville. Ce n'étoit pas sans cause que cette nouvelle redoubla ma tristesse, dans la crainte que mon mari s'y trouveroit, ce qui ne manqua pas d'arriver; car, dans bien peu de tems, l'on vit revenir ces champions du démon, qui ramenoient des troupes de gens de toutes parts qui, pour peu de résistance qu'ils fissent ou qu'ils ne marchassent pas au gré de ces cruels, étoient liés et garottés. Entre lesquels se trouva mon mary, avec ce mien beau-frere dont j'ai déjà parlé, qui furent contrains, la dague à la gorge, avec le reste de ces pauvres malheureux, de promettre qu'ils se rendraient.

Après quoi mon mari s'en alla dans notre maison, laquelle il trouva au pitoyable état que je viens de marquer et, ne m'y ayant pas trouvée, il s'informa où j'étois. Ensuite de quoi m'ayant trouvée, nous demeurâmes longtemps avant de pouvoir prononcer une seule parole, étant retenus par nos soupirs et par nos larmes. La première chose que mon mari me dit, ce fut de me demander comme la chose s'étoit passée, et si j'avois échappé de nos persécuteurs avec ma conscience libre. Je dis qu'ouï et lui racontai la grâce que Dieu m'avoit faite, de quoi il le glorifia avec moi, étant tout émerveillé de la manière qu'il m'avoit délivrée. Dans ces considérations, voyant qu'il s'étoit laissé aller à la première attaque de nos ennemis, il se reprochoit sa foiblesse, en pleurant amèrement, et priant Dieu avec ardeur que, puisqu'il lui avait plu de permettre qu'il ne l'avoit pas glori-

fié dans cette occasion, qu'il lui fit la grâce de le glorifier d'autant mieux à l'avenir, par la confession de son nom adorable, à l'édification du prochain et pour son propre salut, surtout à l'heure de sa mort.

Et d'autant qu'il adressoit ses vœux à Dieu à bonne intention et sincérité de cœur, il fut exaucé, et pour lui et pour moi, par l'incomparable et infinie miséricorde de Dieu, qui nous fut propice et favorable, en ayant pitié de nous; car il bénit tellement les soins que mon mari prit pour me pouvoir cacher, qu'il me garantit pour lors de mes ennemis une année entière; et à lui, il lui fit la grâce à l'heure de sa mort, par un effet tout singulier de son soin paternel, de repousser les ennemis de son salut, qui n'ont jamais pu l'obliger à faire aucun acte de la religion romaine. Au contraire, il a donné des marques sensibles de sa foi en remettant son âme à Dieu avec une sainte allégresse, ce qui m'a été rapporté par mon beau-frère susallégué, entre les bras duquel il est mort.

MÉLANGES

LA PRÉDICATION RÉFORMÉE AU XVIe SIÈCLE

Les pages qui suivent sont empruntées à une brillante leçon faite, le 7 novembre dernier, à la faculté de théologie protestante de Paris, par M. Viguié, sur la prédication réformée au XVIe siècle. Après les belles études de MM. Sayous et Vinet, il était difficile d'être neuf sur ce sujet. M. Viguié a su rajeunir les points déjà connus et trouver des considérations qui ont vivement intéressé un auditoire d'élite. Tels sont notamment les passages où il caractérise l'éloquence de Farel, Calvin, Viret, Th. de Bèze, qu'il résume par un mot : l'action. La doctrine de la prédestination occupe-t-elle dans les sermons de Calvin une place égale aux développements qu'elle a reçus dans sa théologie? Un doute est permis à cet égard. En tous cas, il n'est que juste d'écouter le réformateur dans son grave et magnifique langage : « Parquoy contemplons plustost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la chercher en la prédestination où elle est cachée et du tout incompréhensible. Et qu'il ne nous face point mal de submettre jusque là nostre entendement à la sagesse infinie de Dieu qu'il luy cède

en beaucoup de secrets. Car des choses qu'il n'est pas licite ne possible de savoir, l'ignorance en est docte; l'appétit de les savoir est une espèce de rage. » (*Institution chrétienne*, édition de 1551, p. 463.)

Mais il est temps de céder la parole à M. Viguié :

Tels sont, messieurs, les hommes et les livres qui feront surtout l'objet de nos études. Il ne vous a pas échappé et il me plaît de signaler comment ces hommes sont nécessaires l'un à l'autre, comment, dans les plans de Dieu, et pour la cause sainte, ils se complètent, ils s'enchaînent, ils s'appellent et forment un ensemble providentiel : Farel, l'ardeur, la flamme, l'éveil, la véhémence, mais qui appelle l'ordre : et voici Calvin, le génie de l'ordre, la création puissante mais terrible, et qui pour le triomphe de la cause appelle le charme, la grâce : et voici Viret, l'orateur populaire, acclamé, dont Calvin sentait si bien le prix et la puissance qu'il disait : S'il part, je meurs, *totus exanimor ;* mais Viret inégal, à dessein négligé, ne craignant pas pour le populaire de retomber en son patois, Viret donc qui appelle la dignité, la tenue, la grande attitude : et voici enfin, comme couronnement, Théodore de Bèze, avec l'ampleur majestueuse de son langage et la noblesse de son maintien. L'évolution est complète, le cycle est clos. Vraiment, messieurs, voilà un champ de travail dont les lignes et les limites sont aussi fermes que belles!

De cet ensemble de matériaux que je viens de classer pour les proposer à votre étude, me permettrez-vous maintenant de dire quelle impression générale se dégage au point de vue de l'esprit et au point de vue de la forme ? En d'autres termes, quel est le caractère de la prédication réformée pendant ce siècle des origines, j'entends d'un côté le caractère religieux, de fond, et de l'autre le caractère littéraire, d'ordonnance et de style ? Je veux faire mes efforts pour dire en quelques vives paroles ma pensée sur cet intéressant sujet.

Jusqu'au dernier siècle, dans l'Église protestante en général, et spécialement dans les traités théologiques, dans les homilétiques, la prédication a été appelée une *action*. Je trouve le mot fort heureux et je m'en empare. La prédication n'était pas un exercice oratoire, une vanité littéraire, un enseignement théorique, une leçon : elle était une action, c'est-à-dire un effort de l'homme sur l'homme, de

la conscience sur la conscience. Or, c'est surtout de la prédication du XVIe siècle qu'on peut dire, dans le sens le plus noble, le plus large et le plus religieux du mot, qu'elle était une action. Voilà le vrai caractère de la parole protestante.

Je n'entends pas seulement par là que la prédication fut le plus souvent de la part des réformateurs un acte de courage, que parler pour eux c'était s'exposer à tous les dangers, même à la mort. Je n'ai pas seulement en vue ici les scènes dramatiques que l'on trouve à chaque page dans les biographies de Farel et de Viret qui jouèrent cent fois leur vie, ni l'héroïsme de Calvin, prêchant, malgré la défense des magistrats, devant tout un peuple en révolte, en délire, et banni le lendemain de la République.

C'est à un point de vue autrement profond, évangélique et protestant que je dis de la prédication des réformateurs qu'elle était une action. Ces hommes de Dieu visaient les consciences. Ils faisaient un suprême effort pour un but sacré, la conversion des âmes et la discipline de la vie. Leur parole était une lutte contre l'erreur et la corruption pour la vérité et la sainteté. Leur souci, ce n'était pas de bien parler, — la parole était pour eux un moyen, un instrument, une arme ; — leur souci était par la parole d'entraîner les âmes dans la direction du pur Évangile. Ce but de la Réforme était éclatant, connu de tous. Les Génevois vont consulter le prieur de Saint-Victor, qui leur répond : « Vous voulez réformer votre Église, ce dont, à la vérité, elle a bon besoin, tant en doctrines qu'en mœurs. Mais comment pourrez-vous vous réformer, vous qui êtes difformes ?... Si vous avez des prédicants, ils procureront une réformation par laquelle il vous faudra punir les vices, ce qui vous fâchera bien. Vous avez haï les prêtres pour être à vous trop semblables : vous haïrez les prédicants pour être à vous trop dissemblables. » (*Chronique de Bonnivard*, t. I.)

A quel point ce caractère éthique, absolument religieux, m'apparaît dans l'œuvre des réformateurs, je ne saurais assez le dire. Ils n'eurent que cette passion : arracher les âmes à la superstition et au péché, et les pousser au salut et à la justice. Qu'on ne s'imagine pas que l'idée dogmatique était leur but. L'idée ne valait que par la vie. Avant tout, faire des saints, des héros, des martyrs. Avant tout, faire un peuple de Dieu, d'où seraient bannies les superstitions, les impiétés, les vanités, et où la piété, la justice, l'austère sainteté régne-

raient en souveraines. Ils n'avaient que ce ferme et grand idéal : « l'honneur de Dieu ! »

Et pour soulever, en les arrachant, les âmes hors de terre, pour les élever, les pousser, les entraîner, malgré tout, vers le ciel, un levier terrible, d'une force incalculable, la doctrine profonde, la prédestination.

Ne nous voilons pas la face, messieurs, comme fait le grand nombre à la seule ouïe de cette doctrine centrale de la Réforme. Le vulgaire dit : « Doctrine de fatalisme, doctrine de mort. » Et l'histoire répond par les faits : « Doctrine de vie et de liberté, doctrine qui fit les saints et les martyrs. » — Il y a ici un grave malentendu, et pour le dissiper il y a une chose simple à faire. Il faut de la formule dogmatique pénétrer jusqu'à l'esprit.

La formule dogmatique est odieuse, toute formule qui met en péril la liberté nous fait justement horreur. Tout autre est le sens intime, profond. Telle qu'elle jaillit du cœur de la Réforme, chaude, vivante, et non figée dans la dogmatique, la prédestination, c'est la pénétration de l'homme par Dieu, c'est l'envahissement de l'être moral tout entier par la puissance d'en haut, c'est la souveraineté immanente et émancipatrice de Dieu, en opposition à la souveraineté extérieure et oppressive de l'Église. Dieu vous réclame, vous cherche, vous appelle, vous inspire. Vous ne lui échapperez pas, il vous enveloppe, il vous pénètre, vous êtes à lui, vous êtes marqués de son sceau, vous êtes voués, prédestinés à son œuvre. Son œuvre, c'est la vôtre; en vous il agit, il « besogne », il triomphe. C'est vraiment la grande délivrance dans le rayonnement de l'esprit, c'est la poussée sublime dans et vers le monde idéal. Que craindriez-vous ? les hommes, les prêtres, les puissants ? Dieu est votre seul maître, il est en vous et vous en lui. Vous attarderiez-vous à la misère de la chair, à la honte du monde, au péché ? Dieu ne vous permet pas ces lâchetés, il vous trouble, il vous presse, il vous poursuit, il vous ravit. C'en est fait, il le faut, c'est la sainte violence, l'œuvre de Dieu doit s'accomplir en vous et par vous. Voilà la vraie émancipation des âmes en Dieu. Voilà la royauté de la conscience, de l'esprit, de l'Évangile, de Dieu en face de la tyrannie de l'homme, du prêtre, de l'Église. Tout en Dieu et pour Dieu, jusqu'à la mort. De là le caractère absolument éthique de la parole protestante. Le sermon du XVIe siècle est donc une action.

Action tragique. Se figure-t-on toutes les émotions des consciences, à l'ouïe des paroles du prédicateur, leurs hésitations, leur joie? L'orateur renversait toutes les vieilles idoles, les étais impuissants, les œuvres méritoires, le salut par les saints, par l'Église. Tout à coup voilà l'âme religieuse privée de ces secours sur lesquels elle avait jusque-là compté. Quelle angoisse, quelle crise, où se prendre? Et le renversement de tout cet échafaudage de tromperie était sans pitié, le prédicateur abattait dans les âmes, avec une violence indignée, tous les appuis menteurs. Et alors il fallait, pour raffermir les consciences, les pousser à la foi par la liberté, leur montrer l'Évangile dans sa pureté, dans son autorité sainte et suffisante, répondant directement aux besoins des consciences, si bien qu'un cri de joie succédait aussitôt au cri d'angoisse.

Action sainte, d'une sainteté loyale, désintéressée, chevaleresque, sincère jusqu'à la témérité. On peut dire que la cause sainte ne fut gagnée que par des moyens saints. Aucun des moyens humains ne fut mis en avant, ni les intérêts, ni les passions, ni les flatteries. Ce dédain des moyens vulgaires, ce dédain de la flatterie en particulier, a quelque chose d'admirable et d'effrayant. On se demande si l'orateur peut réussir, s'il ne va pas être plutôt la victime de son audace. Toutes les misères sont dévoilées, toutes les plaies mises à nu. Pour ceux du dehors, en masse, d'une façon générale, il est simple de signaler avec force les vices et les hontes. Mais c'est sur les siens que tombe l'austère prédicateur, et en face même des ennemis de la Réforme, ce sont ses fidèles même qu'il tance, et avec quelle âpreté, ceux-là mêmes qui, à sa voix, ont quitté leur pays et se sont réfugiés à Genève pour cause de religion. On est tenté de crier à ce censeur impitoyable qui, en face des ennemis, se complaît à étaler les misères des siens? Vous allez tout perdre, c'est assez, c'est trop! Je ne crois pas que jamais, — j'indique en particulier les « Quatre sermons traitant de matières fort utiles pour notre temps », — je ne crois pas que jamais un orateur ait eu plus en mépris le calcul, l'habileté, le moyen insidieux, la flatterie. Quand on s'adresse à une grande assemblée, on tâche de capter sa bienveillance, de s'insinuer dans ses bonnes grâces. Sans être un flatteur du peuple, quand on lui parle, on ne manque pas de lui rappeler qu'il est tout-puissant, qu'il a nos destins entre ses mains, qu'il est le souverain. Quand un général s'adresse à ses soldats, il excite leur enthousiasme en exal-

tant leur valeur passée et leur responsabilité devant l'histoire. Mobiles ordinaires, avouables, humains, qui font réussir, mais mobiles qui sont inconnus à nos orateurs, qui sont dédaignés par l'austérité de ces hommes de Dieu. Il n'y a qu'un mobile, et ce mobile est conforme au but, il est le but lui-même : la sanctification, « l'honneur de Dieu ». Non, jamais cause sainte ne fut défendue par des moyens plus purs. Telle fut la parole des réformateurs : une action et une action sainte. Je ne sais rien de plus grand. Et voilà pourquoi l'histoire ratifiera le jugement de M. Mignet, dans son admirable mémoire sur l'établissement de la Réforme à Genève : « La révolution de Calvin valut à Genève sa grandeur. »

Il me reste à vous parler, messieurs, du côté littéraire, de la forme de la prédication protestante au XVIe siècle.

Deux traits la distinguent : la clarté et la vigueur, jaillissant également de l'âme par la parole pour vaincre toutes résistances. On regrette de ne pouvoir reproduire ici les développements de M. Viguié. Voici sa conclusion :

Rien d'aussi impétueux et d'aussi énergique ne s'était vu. On parle des moines du moyen âge, des frères prêcheurs qu'on représente volontiers comme les précurseurs de la Réforme. J'ai lu avec le plus vif intérêt les beaux travaux de MM. Labitte, Jacquinet et Antony Méray sur ce sujet, et je suis prêt à louer avec eux certaines hardiesses des Legrand, des Maillard, des Pépin, des Menot contre les excès des évêques et des seigneurs; Dieu me garde de méconnaître les mérites et les services de ces représentants fougueux des indignations et des revendications populaires. Mais ces moines, à popularité bruyante et facile, à invectives grossières, et que la Renaissance et la Réforme tinrent d'ailleurs en plus que mince considération, n'avaient ni grand souffle religieux, ni pensée philosophique décidée, ni but moral à poursuivre, ni tempérament à souffrir pour leur cause. La comparaison ne se peut établir entre eux et les hommes qui, jusques au martyre, poursuivirent l'œuvre de restauration sainte, et parlèrent, dédaigneux de toute popularité, contre les abus, les passions et les corruptions des grands et des petits, avec une vigueur égale à la puissance de leur conviction.

BIBLIOGRAPHIE

LE RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME A GENÈVE

IL Y A DEUX SIÈCLES

D'après des documents contemporains pour la plupart inédits

PAR ALBERT RILLIET

Un volume in-8°. Paris, Fischbacher.

Je viens de lire le dernier livre de M. Albert Rilliet[1], et comme c'est un ouvrage plein d'actualité, bien qu'il raconte des faits qui se sont passés sous Louis XIV, je vais vous en parler dans une simple correspondance, au lieu de lui consacrer un article de *Variétés* qui arriverait peut-être trop tard.

Inutile de vous rappeler que M. Albert Rilliet est un historien rigide, n'avançant les faits que preuves en main, préférant la clarté et la précision à la rhétorique, et ne se permettant d'être artiste que dans l'ordonnance et la composition. On peut se livrer à lui les yeux fermés, car on est toujours sûr, en le suivant, de marcher sur un terrain solide.

Il nous raconte cette fois les épisodes les plus curieux et les moins connus de cette lutte entre le papisme et le calvinisme qui a commencé à Genève avant Calvin et qui dure encore aujourd'hui. Louis XIV s'en mêla il y a juste deux siècles. Depuis la Réforme jusqu'à l'an 1679, aucune messe n'avait été autorisée à Genève. Le grand roi — ou plutôt (soyons exact comme M. Rilliet) celui qui allait devenir le grand roi, car il ne reçut ce titre qu'en 1680 — envoya un résident à Genève en 1679 ; ce résident ouvrit une chapelle dans la maison qu'il habitait et, se croyant chargé de convertir les Génevois, il commit l'imprudence de dire un jour assez haut pour qu'on l'entendît : « Je ne sortirai de Genève que je n'aie fait dire la messe dans tous les temples. »

De là, chez les citoyens de la Rome protestante, une résistance obstinée dont M. Rilliet raconte toutes les manifestations. Un jour

1. Nous empruntons au *Journal des Débats*, du 26 novembre dernier, ce très intéressant article de son correspondant génevois, M. Marc Monnier.

on tirait un coup de pistolet contre l'hôtel du résident ; une autre fois on braquait sur lui une longue-vue qu'il prenait pour un canon de fusil. La foule s'amassait devant la maison où l'on disait la messe, huait les moines qui en sortaient, jetait aux fidèles de l'eau et des pierres. De son côté, le résident, M. de Chauvigny, tenait bon : c'était un homme convaincu, très affairé, très vaniteux, qui ne doutait de rien et qui faisait du zèle. Il fatiguait le roi, le ministre, les magistrats de Genève de ses lamentations et de ses récriminations. Il attirait à sa chapelle les campagnards de Savoie et du pays de Gex, opérait des conversions, multipliait les offices religieux, parlait haut au nom du roi de France. Les magistrats de Genève baissaient la tête quand il s'agissait de punir quelque délit, mais ne laissaient pas entamer leurs droits souverains. Il y avait sur la façade de l'hôtel de ville une inscription qu'on a transportée depuis dans la sacristie de Saint-Pierre et qui rappelait, en style du temps, l'établissement de la Réforme, « l'expulsion de la tyrannie de l'antéchrist » romain et de ses superstitions. » Chauvigny demanda qu'on enlevât cette plaque hérétique. On refusa net, et il eut beau en écrire à Colbert, l'inscription resta.

Chauvigny ne se décourageait point ; il fourrait des livres papistes dans le manchon des demoiselles, il annonçait qu'avant deux mois il obtiendrait, pour y faire célébrer la messe, un des temples de la ville ; on l'avait vu rôder autour de Saint-Germain qui en effet devait devenir, longtemps après, la première église catholique. Il ne se lassait pas de sonner les cloches et d'appeler les campagnards aux offices qu'il célébrait chez lui.

Un jour, c'était l'Annonciation de la Vierge (Notre-Dame de Mars), il convoqua chez lui des prêtres de France et de Savoie qui devaient être suivis de leurs paroissiens. Lui-même, à cheval, avait parcouru tout le voisinage pour échauffer le zèle des campagnards : n'oublions pas qu'en ce temps-là Genève n'était guère qu'une ville, et que la campagne, alors étrangère et catholique, l'étreignait de tous côtés. Tout était donc calculé pour une grande manifestation papiste. Cette fois le conseil de la ville voulut faire acte d'opposition ; il ferma toutes les portes et barra le port avec des chaînes. Du haut des remparts, les Génevois virent les prêtres et leurs ouailles qui faisaient le pied de grue sur le glacis des fortifications et se retiraient enfin tout déconfits, lassés d'attendre. De grandes barques, char-

gées de prêtres, de moines, de nonnes et de fidèles, restèrent en panne à l'entrée du port. Chauvigny fit d'abord l'ignorant, puis il se mit en colère et se fit ouvrir la Porte-Neuve : il courut alors à cheval par divers villages de Savoie, « disant au monde pourquoy » ils ne prenoyent point les armes contre ces b... de Génevois pour » venir icy nous tuer et nous abismer. »

En effet, ce jour-là, le public était fort échauffé : deux cents personnes avaient entouré le résident en clabaudant contre lui ; les hommes de Saint-Gervais, qui ont eu de tout temps la tête chaude, étaient prêts à sauter sur leurs fusils et à tomber sur les papistes. Chauvigny n'en continua pas moins ses bravades : quelques jours après, il parcourut à cheval les trottoirs des rues Basses, suivi de ses deux laquais et la main sur ses pistolets d'arçon. En même temps il organisait des conférences de controverse théologique entre catholiques et protestants. Son secrétaire Desmarest dut y assister pour être témoin du triomphe ; mais le résultat de la joute ne répondit guère aux espérances du résident. Le secrétaire Desmarest se fit calviniste. Chose singulière ! Chauvigny lui-même fut sur le point de se laisser prendre. Il allait souvent au temple pour intimider ses adversaires ou pour les braver, et il avouait que plus d'une fois, « quand » il entendoit prescher, il ne sçavoit où il en estoit, et qu'il prioit » Dieu avant d'aller au temple de ne pas se laisser gagner. » Mais ce furent de courtes défaillances. Il contribua, nous le savons, à une centaine de conversions, non pas dans Genève qui ne se laissait pas séduire, mais dans le pays de Gex. Il avait de l'argent pour cela, c'est le meilleur argument théologique ; il administrait des volées de coups de bâton à des bourgeois qui se moquaient de son troupeau ; il faisait de son hôtel un lieu d'asile ; il y accueillit même un criminel évadé des prisons auquel il fit faire ses pâques. « Je crois, » disait-il, qu'il y avait longtemps qu'il n'en avait tant fait. » Les magistrats de Genève réclamèrent le prisonnier évadé ; Chauvigny refusa de le rendre [1].

Contre toutes ces forfanteries, que pouvaient faire les Génevois? Ils recoururent à Louis XIV, et deux hommes d'esprit, envoyés par eux, plaidèrent chaudement leur cause auprès de Colbert et auprès

1. On trouvera de curieux détails sur cette lutte confessionnelle dans un poème en patois savoyard publié par M. Philippe Plan et intitulé *la Conspiration de Compesières*. Ce poème, qui a d'ailleurs une véritable valeur littéraire, est un précieux document sur les mœurs et sur la langue du pays.

du roi. C'est ici que le travail de M. Rilliet devient fort intéressant pour nous. Que fit Louis XIV? Ostensiblement, il engagea MM. de Genève, qu'il appelait ses chers amis, à respecter « la liberté de conscience.» Il l'invoquait en faveur des catholiques, bien qu'il eût déjà lancé ses premiers édits contre les protestants. Mais, d'autre part, il écrivit à plusieurs reprises à Chauvigny, et en termes de plus en plus impérieux, d'user de ses droits « avec retenue », de recevoir dans sa chapelle ceux qui s'y présenteraient « sans appeler personne », de ne faire aucune démonstration publique et de respecter les lois du pays. C'est que Louis XIV, à Genève comme partout, plaçait même au-dessus de son Eglise la souveraineté royale et même républicaine qui était pour lui un principe sacré. « Je suis maître absolu, disait-il, » de tous mes sujets, tant ecclésiastiques que laïques, et personne, » sans distinction, n'a droit de se mêler de ce que je juge à propos » de leur ordonner. » Le pape se plaignait à lui des peines infligées en Angleterre aux prêtres étrangers qui célébraient la messe; Louis XIV fit répondre au pape que le roi de France n'avait à sauvegarder que les immunités de ses ambassadeurs, et qu'il était « très fâché de ne » pouvoir rien en faveur des sujets du roy de la Grande-Bretagne, » auxquels ce prince est maître d'imposer les lois qu'il lui plaît. »

Aussi le grand roi fit-il très bon accueil aux envoyés génevois Lect et Trembley qu'il daigna « régaler » à sa table. Trembley lui avait d'ailleurs adressé un de ces discours emphatiques auxquels le monarque était toujours sensible, bien qu'il y répondît fort simplement. Il résulta de tout cela que les Genevois finirent par avoir le dessus : Chauvigny fut rappelé, et son successeur reçut l'ordre de laisser le soin des conversions aux ecclésiastiques séculiers et réguliers. La messe n'en resta pas moins implantée à Genève; c'est le dernier résident, Soulavie, qui devait l'abolir durant la Révolution. Je reçois à ce propos un curieux document inédit que j'offre à M. Albert Rilliet pour la deuxième édition de son livre. C'est un passage emprunté aux manuscrits de l'ancien auditeur bourdillon. Il est seulement à regretter que le livre d'église sur lequel on dressa procès-verbal du fait ne se trouve plus à la bibliothèque publique de Genève.

Le 30 novembre 1793, le résident Soulavie supprima entièrement tout culte catholique dans sa chapelle. A cet effet, il invita nombre de Génevois et prit toute notre musique. Il monta en chaire, et par un excellent discours il prouva que la France devait à Genève et sa

liberté spirituelle et sa liberté temporelle; que c'était de Genève qu'étaient sortis tous les grands hommes qui lui avaient procuré des biens aussi précieux. La musique accompagnait les applaudissements. Puis il fit sentir tout le ridicule des hochets de la superstition, et les jeta les uns après les autres au milieu de l'assemblée, à quoi la musique applaudissait. Ensuite il ouvrit l'arche; il en sortit tous les ameublements et vêtements, chasubles et ornements d'autel... Mais il ne voulut pas que rien fût brisé ni déchiré, afin que les pauvres, auxquels il fit tout distribuer, pussent mieux en profiter. Il envoya la clochette au cercle des citoyens mineurs avec de sages avis. Il ne réserva que les vases d'argent pour les envoyer à la Convention nationale. Il ne lui restait donc que la Bible sur laquelle il fit dresser procès-verbal de tout ce qui s'était passé, et l'envoya à notre bibliothèque pour en conserver le souvenir. Soulavie est l'auteur des Mémoires du maréchal duc de Richelieu, et il est le premier prêtre qui se soit marié. Ce fut donc lui qui fit cesser le sacrifice de la messe établi depuis cent quatorze ans dans la chapelle du résident français, lorsque Louis XIV nous envoya Chauvigny pour remplacer Jean Favre.

MARC MONNIER.

ERRATA

PROCÈS DE JEAN CATEU

Nous regrettons d'avoir reçu trop tard pour leur donner place dans l'*errata* général de l'an dernier, les corrections suivantes relatives à un martyr de la Réforme en Hainaut dont l'existence nous a été révélée par M. Ch. Paillard (*Bull.* de 1879, p. 347-351).

Page 347, ligne 9, lisez : *ung* presche au lieu de : *nul* presche; p. 347, l. 19, lisez : *devant lesdits commissaires de sa majesté* à Valencienne; *ibidem*, l. 25, lisez : *mesmement* au lieu de *nullement*; p. 350, l. 15, lisez : *adveu* et non *adieu*; l. 17, lisez : cy *mis* et non *ay mis*; l. 19, lisez : Jean *Doudelet*; l. 22, lisez : *Leboucq*; l. 24, après *selon le style ancien*, ajoutez : 1568; même page, note 4, lisez : Lagrange *et* Guy de Bray; p. 361, l. 1, lisez : au gibet d'*Aisin*; et dans le cours de l'article *par* au lieu de *per*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		20 fr. le volume.
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	
5e	—	1856	
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9e	—	1860	30 fr. le volume.
10e	—	1861	

11e année,	1862		20 fr. le volume.
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19-20e	—	1870 71	
21e	—	1872	
22e	—	1873	
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	10 fr. le volume.
28e	—	1879	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1880